

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Guerre civile et génocide: quel est le lien ?
L'exemple du Rwanda.

par
Lauren Rose

Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention de grade de M.Sc. en science politique

Avril, 2008

© Lauren Rose, 2008



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:
Guerre civile et génocide: quel est le lien ?
L'exemple du Rwanda.

Présenté par:
Lauren Rose

À été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Prof. Frédéric Mérand
Président-rapporteur
Prof. Marie-Joëlle Zahar
Directrice de recherche
Prof. Mamoudou Gazibo
Membre du jury

Ce mémoire de maîtrise a pour objectif d'analyser la relation causale entre guerre civile et génocide. Le premier chapitre vise à construire un modèle de causalité qui montre pourquoi et comment le niveau de menace militaire et politique posé par une guerre va conditionner les choix et les décisions des élites d'avoir recours à une politique génocidaire. Un génocide est ainsi considéré comme une décision des élites, un choix stratégique dont le but est de faire face à la menace politique et militaire qu'un conflit interne pose à leur pouvoir. Nous analysons également le rôle ainsi que l'impact de l'idéologie et de l'identification d'un groupe cible sur la décision des élites de déclencher un génocide.

Le chapitre 2 se concentre sur le cas du Rwanda et montre pourquoi et comment l'environnement de la guerre civile a été le déterminant principal dans la décision des élites de déclencher un génocide. Il met en application le modèle développé dans le chapitre 1 pour nous offrir une meilleure lecture du cas rwandais et approfondir l'analyse du lien entre guerre civile et génocide. Il conclut que le génocide des Tutsis et Hutus modérés marque une tentative désespérée du régime de Juvénal Habyarimana. Fort d'une idéologie qui offre la légitimation morale nécessaire et en la présence d'un groupe cible présenté comme «responsable de tous les maux du Rwanda», le régime de Habyarimana cherche ainsi à garder le pouvoir alors que les avancées militaires et politiques du Front Patriotique Rwandais entre 1990 et 1994 lui faisaient craindre de perdre la guerre civile.

Mots clefs: Génocide, décisions des élites, guerre civile, opposition politique, extrémistes, traité de paix, idéologie, Rwanda, Front Patriotique Rwandais, Arusha.

This master's thesis aims to analyze the causal relationship between civil war and genocide. The first chapter builds a model of causality that shows why and how the level of political and military threat posed by an internal war conditions the choices and decisions made by elite's to resort to genocide. Genocide is thus regarded as a strategic choice made by those in power to counter the political and military threat posed by an internal conflict. This chapter also studies the role and the impact of ideology and identification of a target group on the decision of the elites to unleash genocide in times of civil war.

The second chapter of this master's dissertation focuses on Rwanda. It shows why and how the environment of the civil war was the main determinant in the decision of the elites to carry out a policy of genocide. It applies the model developed in chapter 1 to give us a better understanding of the Rwandan case and deepen our analysis of the relationship between civil war and genocide. This chapter concludes that the genocide of Tutsis and moderate Hutus marks a desperate attempt by the regime of Habyarimana to eradicate the threat to their power posed by the Rwandan Patriotic Front, the main military and political opposition to the regime. Furthermore the elite's ideology offered them the necessary moral justification to eliminate a target group that was considered by the regime as a pariah as well as the main culprit for all the problems of Rwandan society.

Keywords: élite-decision making, civil war, military and political opposition, extremists, peace treaties, ideology, Rwanda, Rwandan Patriotic Front, Arusha

Table des matières

Page de titre	I
Page d'identification du jury	II
Résumé et mots clefs en français	III
Résumé et mots clefs en anglais	IV
Liste des sigles et abréviations	VI
Introduction	
-objet d'étude, revue de littérature, définition des concepts et présentation du chapitre 1 et 2	1
Chapitre 1: le modèle théorique	15
Chapitre 2 : Études de cas sur le Rwanda	67
Conclusion du mémoire	100
Bibliographie	106

Liste des sigles et abréviations

CDR: Coalition pour la Défense de la République

FAR: Forces Armées Rwandaises

FPR: Front Patriotique Rwandais

MDR: Mouvement Démocratique Rwandais

MRND: Mouvement Révolutionnaire pour le Développement

NRA: National Resistance Army

Parmehutu: Parti du Mouvement de l'Émancipation Hutu

PDC : Parti Démocratique Chrétien

PL : Parti Libéral

PSD : Parti Social Démocrate

RANU: Rwandese Alliance for National Unity.

Objet d'étude

Depuis le début du 20^e siècle, plus de 50 millions de personnes ont trouvé la mort dans des génocides qui défient la compréhension humaine par leur violence et leur cruauté (Krain 1997). Le génocide n'est pas un phénomène récent, ni isolé. Il se retrouve dans toutes périodes de l'histoire, dans toutes les régions du monde. Après la découverte des horreurs de l'holocauste, le monde a juré que plus jamais un tel événement ne se reproduirait. Malheureusement l'histoire contemporaine nous montre trop d'exemples où, bien que dans un contexte différent, l'horreur s'est répétée. Depuis 1945, il est estimé que 18 à 25 millions de civils ont péri suite à un génocide (Gurr et Harff 1988, 1996). Ainsi, dans le but de prévenir un (ou des) nouveau(x) génocide(s), il est impératif de comprendre les causes de ces génocides et plus particulièrement leurs facteurs déclenchant.

Bien qu'il existe de nombreux facteurs qui expliquent le recours au génocide par des élites, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la majorité des génocides se sont déroulés dans un contexte de guerre civile. A l'aube du 21^e siècle, l'Afrique est victime d'un nombre considérable de guerres civiles. La guerre civile est parmi les fléaux les plus destructeurs et les plus meurtriers auxquels le continent africain doit faire face aujourd'hui. Dans ce contexte de guerre civile, le Rwanda a été victime d'un des pires génocides de la fin du 20^e siècle. En moins de quatre mois, environ 800,000 hommes, femmes et enfants Tutsis et Hutus modérés sont massacrés dans des conditions qui défient la compréhension humaine dans un génocide prémédité et organisé par

le régime du Président Juvénal Habyarimana. Il est ainsi indispensable d'identifier, de comprendre et d'expliquer quelles sont les conditions nécessaires au déclenchement d'un génocide dans le contexte d'une guerre civile. Le Rwanda illustre ainsi un des cas les plus flagrants où une guerre civile a mené à un génocide. Il serait difficile de trouver un autre cas où le lien entre la guerre civile et le génocide est plus marqué. L'objectif principal de ce mémoire va être d'analyser la relation causale entre guerre civile et génocide. Nous allons, dans un premier chapitre, construire un modèle de causalité pour analyser et expliquer la relation entre la guerre civile et le génocide. Dans un deuxième chapitre, nous allons appliquer notre modèle au cas du Rwanda pour montrer pourquoi et comment la guerre civile a mené au génocide.

Revue de littérature

Helen Fein (1979) et Leo Kuper (1981) sont parmi les premiers auteurs à définir un génocide en tant que phénomène d'étude et expliquer les mécanismes de sa réalisation. Pour ces auteurs, les causes d'un génocide se situent principalement dans les relations entre groupes et les clivages que celles-ci peuvent entraîner. Bien que ces clivages sont une partie inhérente de toute société, ils peuvent dans certains cas, créer des tensions (ethniques, religieuses, politiques) profondes qui mèneront à de la violence sociétale. Néanmoins, la principale faiblesse de ces ouvrages se trouve dans leurs facteurs d'explications. Sans nier que ce modèle de causalité pourrait expliquer en partie

certains génocides, comment peut-on expliquer que dans la majorité des États, il existe des tensions entre groupes sans que cela ne débouche forcément sur un génocide ? La cause principale devrait donc se situer à un autre niveau.

Au début des années 90, Robert Melson (1992) publie son célèbre *Genocide and Revolution* qui est un des livres les plus importants et les plus pertinents dans l'étude de la relation entre guerre et génocide. Ce livre est un point de départ essentiel et une œuvre incontournable pour tout chercheur s'intéressant à l'étude des deux concepts susmentionnés. Melson voit dans la révolution et la guerre qui en découle, le point de départ de tout génocide potentiel. Il reconnaît bien sûr que toutes les révolutions ne mènent pas à des génocides. Il identifie donc 3 variables (l'idéologie des élites au pouvoir, l'identité et le statut des victimes potentielles ainsi que les options dont les élites croient disposer pour faire face à la menace représentée par le groupe cible) qui vont déterminer si une révolution/guerre va déboucher ou non sur un génocide. Cependant, la théorie de Melson découle et est appliquée principalement à des révolutions suivies de guerres inter-étatiques. Bien qu'un chercheur puisse trouver de nombreux éléments dans l'ouvrage de Melson pour développer et enrichir un modèle de causalité qui tente d'expliquer le lien entre la guerre civile et le génocide, la guerre civile est un phénomène qui a ses propres spécificités. En d'autres termes, pour comprendre le lien entre guerre civile et génocide dans toute sa complexité, une étude qui tient compte spécifiquement de la dynamique de la guerre civile est nécessaire. Pour trouver des études qui traitent plus

particulièrement du lien entre guerre civile et génocide, il faut se tourner vers le milieu des années 90.

Roy Licklider (1995), Mathew Krain (1997), Barbara Harff (1992, 2001, 2003), et Benjamin Valentino (2000, 2004) publieront tous des études qui identifient les conditions nécessaires qui mènent une guerre civile à un génocide. Il est cependant important de faire des distinctions. Licklider (1995) s'intéresse plus particulièrement à l'issue de la guerre (victoire militaire ou accord négocié) comme cause de génocide. Krain (1997), quant à lui, attribue le déclenchement d'un génocide à l'environnement d'une guerre civile même, qui vient agir comme une fenêtre d'opportunité pour le recours à la violence. Harff (2003), de son côté, est la plus éclectique, et voit les facteurs d'explication d'un génocide allant de la nature de la guerre au type de régime politique au pouvoir pendant cette guerre. Finalement Valentino (2000, 2004) perçoit le génocide comme une stratégie de guerre. Ces articles sont indispensables pour identifier les mécanismes qui vont déclencher un génocide dans le contexte d'une guerre civile. Pourtant ces écrits comportent certaines failles par rapport à l'objet d'analyse. Premièrement leurs champs d'études sont très vastes (toutes les aires géographiques sont prises en considération sans tenir compte de leur spécificité) et ne se limitent pas seulement aux guerres civiles (dans le cas de Harff et Krain) ou aux génocides (dans le cas de Licklider). Elles sont certes exhaustives mais leurs analyses manquent de profondeur. Deuxièmement, toutes ces recherches sont des analyses quantitatives (à l'exception de Valentino 2000). Les causes ainsi que les explications de leurs phénomènes sont limitées. Troisièmement, elles

aboutissent toutes à des explications différentes rendant une conclusion pertinente pour le chercheur, difficile.

Suite à la tragédie du génocide rwandais, de nombreux chercheurs en sciences sociales ont tenté de trouver des explications à ce phénomène. Selon les auteurs étudiés, de nombreuses causes peuvent être attribuées au déclenchement d'un génocide. L'abondance de la littérature sur ce sujet ne nous permet pas ici de toutes les reprendre. Rappelons également que le but de ce mémoire est précisément d'analyser le rôle entre la guerre civile et le génocide. Pourtant, les écrits qui se concentrent sur l'analyse de la guerre civile et plus précisément le rôle que celle-ci a joué dans le déclenchement du génocide, restent limités. De nombreuses études ont ainsi tendance à accorder une grande place à l'examen du génocide au détriment de celui de la guerre civile. Nous allons néanmoins tenter dans les paragraphes qui suivent de nous intéresser à certains auteurs qui retracent les facteurs d'explication du génocide dans la crise militaire et politique de 1990 à 1994 et plus précisément dans la volonté des élites de conserver le pouvoir à tout prix (voir par exemple, Reyntjens 1994; 1996; Prunier 1995; Gourevitch 1998; Desforges 1999).

En 1999, Alison Des Forges publie sous l'égide de Human Rights Watch *Leave None to tell the Story: Genocide in Rwanda*. Cette étude offre une analyse détaillée des causes du génocide et de son déroulement. Les principales théories développées par cette auteure offrent un parallèle intéressant avec les postulats de base avancés par notre modèle de causalité. Des Forges insiste sur le rôle incontournable de l'État dans le génocide et témoigne notamment de

l'importance décisive des élites qui étaient prêtes à tout pour conserver le pouvoir face à la montée de la menace militaire posée par le FPR et la menace politique posée par une opposition grandissante au régime de Habyarimana. La même année, une étude de Hintjens se concentre à nouveau sur le rôle de l'État dans l'organisation et l'exécution du génocide. De la même manière que Des Forges, Hintjens cherche à montrer comment l'Etat est présent dans toutes les sphères de la société. Semblablement à l'analyse de Des Forges, elle voit dans la crise les éléments déclencheurs du génocide et analyse ce dernier comme une manière pour les élites d'échapper à la crise afin de conserver leur pouvoir. Pourtant, une critique que nous pouvons adresser au texte de Hintjens est que celle-ci accorde trop d'importance aux facteurs économiques de cette crise interne au détriment de l'importance de la guerre civile qui présentait à l'époque la plus grande menace pour le pouvoir. Une autre critique que nous pouvons faire à l'encontre de ces études est que même si ces deux auteurs accordent un rôle primordial aux événements qui se déroulent entre 1990 et 1994 comme facteurs d'explication du génocide, la place de l'analyse donnée à cette crise politique et militaire et surtout à la guerre civile est limitée pour se concentrer surtout pour Des Forges sur les quatre mois du génocide et pour Hintjens sur l'histoire du Rwanda coloniale et post coloniale.

Dans la continuation de son livre publié en 1992, Robert Melson nous offre un chapitre très intéressant qui applique son modèle développé dans *Genocide and Revolution*. Pour Melson les causes du génocide peuvent être retracées dans l'histoire post-coloniale du Rwanda avec la révolution Hutu de

1959 et le développement d'une idéologie raciste menant à l'éclatement de la guerre et au déclenchement du génocide (Melson 2003). Bien que l'étude de Melson permet au lecteur d'identifier des pistes de recherche très pertinentes pour développer un modèle de causalité, son analyse sur le Rwanda manque un peu de détails car elle se concentre sur trop de facteurs d'explication pour ces 14 pages.

Dans son chapitre, Melson écho les idées principales avancées par Gérard Prunier dans *The Rwanda Crisis: History of a Genocide*. Prunier offre une analyse détaillée de la manière dont les élites ont organisé un génocide (légitimé par une idéologie d'exclusion) pour répondre à une menace principalement d'ordre politique et dans une certaine mesure militaire posée par la crise des années 90. Prunier se concentre sur une lecture politique de la crise pour révéler l'importance des manipulations politiques, le rôle incontournable d'Arusha, et la montée de l'extrémisme au sein de la classe politique rwandaise dans la décision du régime de Habyarimana d'organiser le génocide (Prunier 1995). Dans le même ordre d'idée, Bruce D. Jones offre un regard politique sur les facteurs déclenchants du génocide, en se tournant plus spécifiquement, sur la menace politique et militaire présentée par les efforts de négocier une solution diplomatique à la guerre civile. Jones montre, en effet, pourquoi et comment Arusha a précipité le génocide face à des élites qui étaient prêtes à tout pour conserver le pouvoir. Les études de Prunier (surtout) et Bruce D. Jones offrent toutes les deux des éléments incontournables pour un chercheur qui veut comprendre le lien entre la guerre civile et le génocide dans le contexte du

génocide rwandais. Pourtant, similairement aux autres écrits mentionnés ci-dessus, ils délaissent quelque peu l'analyse de la guerre civile même pour privilégier la menace politique posée par le remodelage de la classe politique rwandaise. Notre mémoire va ainsi tenter de combler ce manque pour montrer pourquoi et comment la guerre civile a été le déterminant dans la décision des élites d'avoir recours à une politique génocidaire. Nous ne nions pas que tous les facteurs d'explication exposés ci-dessus n'aient pas de rôle à jouer. Au contraire, pour la plupart ils font intégralement partie de notre modèle de causalité. Nous nous différencions en stipulant que tous ces éléments ont mené au génocide sous le conditionnement de la menace posée par la guerre civile.

Définition des concepts

Toutes les études citées ci-dessus sont indispensables pour l'analyse des conditions qui mènent une guerre civile à un génocide. Pourtant tous ces écrits correspondent plus à un début de recherche que sa finalité. Un examen plus approfondi est nécessaire pour élaborer un modèle de causalité qui nous permettra de comprendre et d'expliquer le lien entre guerre civile et génocide, et plus particulièrement au Rwanda. Ce mémoire va donc tenter d'expliquer pourquoi et comment une guerre civile débouche sur un génocide. Avant toutes choses, il est important de définir ce que nous entendons par guerre civile et génocide. Une guerre civile est définie comme une guerre où des: a) opérations militaires ont eu lieu b) le gouvernement national de l'époque était activement

impliqué dans les combats c) il y a eu une forte résistance de la part des belligérants d) les combats ont provoqué la mort d'au moins 1000 personnes¹ (Singer et Small, Correlates of War Projects).

Ce mémoire prend pour postulat de base que le génocide est une décision prise par les élites, un choix fait par celles-ci pour éliminer la menace posée par une guerre à leur pouvoir. Il se définit comme: une politique soutenue qui est planifiée et exécutée par les élites au pouvoir et leurs agents contre (Harff 2003, 58) a) un groupe ciblé selon des caractéristiques ethniques, nationales, religieuses ou politiques telles que définies par les génocidaires (Chalk et Jonassohn 1990) b) qui vise avec intention la destruction physique du groupe ciblé et c) qui menace la survie du groupe ciblé à l'intérieure ou à l'extérieur des frontières nationales où vit ce groupe.

Présentation du chapitre 1: le modèle de causalité

Le premier chapitre de ce mémoire va analyser la relation causale entre guerre civile et génocide au Rwanda. Plus précisément, il va tenter de comprendre pourquoi et comment la menace militaire et politique posée par une guerre civile influence la décision prise par les élites d'avoir recours au génocide. La clef de cette relation passe par le niveau de menace posé par la guerre au pouvoir des élites. Nous estimons que la conservation du pouvoir est l'objectif

¹ La définition originale en anglais définit une guerre civile comme une guerre où: a) «military action was involved», b) «the national government at the time was actively involved», c) «effective resistance occurred on both sides», d) «at least one thousand battle deaths resulted during the civil war».

principal des élites en temps de guerre. La majorité des états touchés par une guerre civile sont, à l'aube du 21^{ème} siècle, des régimes autoritaires où la démocratie ne tient pas vraiment de place. Dans ce type de régime, le gouvernement n'est véritablement habitué ni à une remise en cause du pouvoir, ni au changement du pouvoir et encore moins à sa perte. De plus, pour ces élites l'État est la source principale de leur pouvoir, richesse, statut, puissance et la perte de celui-ci est inconcevable.

La guerre civile est la plus grande menace à laquelle les élites devront faire face. En cas de défaite dans un conflit, la perte est totale: la guerre laisse peu de place au compromis. La victoire devient la seule option possible, car elle seule est garante du pouvoir. Dans ce contexte, où la conservation du pouvoir est l'enjeu principal, les élites sont prêtes à envisager n'importe quelles solutions, même les plus radicales, pour gagner la guerre. C'est là où le génocide rentre en jeu. Nous allons ainsi dans la partie qui suit examiner plus en détails la relation causale qui existe entre la guerre civile et le génocide.

La menace militaire et politique posée par la guerre

Pour comprendre pourquoi et comment une guerre civile mène à un génocide, et plus précisément dans le cas du Rwanda, il faut, dans un premier temps, évaluer le niveau de menace militaire posé par le conflit au pouvoir des élites. Dans ce mémoire, le niveau de menace militaire sera évalué par 3 variables: l'intensité des combats, la durée de la guerre, et l'issue des affrontements militaires. Nous allons analyser pourquoi et comment chaque

indicateur influence le niveau de menace militaire. Nous prenons pour postulat de base, que le niveau de menace militaire posé par une guerre civile conditionne la décision par les élites d'adopter une politique génocidaire. Nous estimons donc qu'il existe une relation proportionnelle directe entre le niveau de menace et le degré de risque de génocide.

La menace politique est le deuxième type de menace qui conditionne le risque de génocide en temps de guerre civile.. Elle se manifeste principalement par une lutte politique pour le pouvoir entre des élites en place déterminées à maintenir leur contrôle et un ou plusieurs groupes d'opposition qui le revendiquent (Mansfield et Snyder 1995, 285). Elle agit comme celle de la menace militaire: plus la menace politique est élevée, plus le risque de génocide est important. Dans ce mémoire, la menace politique est évaluée par 3 variables: l'organisation de l'opposition, la nature de leurs revendications et la relation entre les élites et l'opposition. Nous allons ainsi expliquer pourquoi et comment chaque indicateur agit sur le niveau de risque de génocide.

Bien que notre modèle de causalité va traiter séparément la menace militaire et la menace politique, dans notre étude de cas (Chapitre 2), ces deux facteurs d'explication seront analysés ensemble. C'est ainsi la conjonction entre le niveau de menace militaire et politique qui va déterminer le risque de génocide en temps de guerre civile. A noter qu'une place sera également accordée à l'analyse du rôle des éléments extrémistes dans la relation entre guerre civile et génocide et l'impact que ce type de groupe a sur l'adoption d'une politique génocidaire.

L'idéologie des élites et l'identification d'un groupe cible

La dernière partie du chapitre 1 sera consacrée à l'analyse du rôle et de l'impact joué par l'idéologie des élites et l'identification d'un groupe cible par celles-ci. Nous avançons que ces deux variables sont des conditions nécessaires mais pas suffisantes à l'adoption d'une politique génocidaire. Pourquoi ? Il existe plusieurs niveaux d'explications. A) l'idéologie influence les choix et les décisions des élites au pouvoir (Harff 2003, 62). B) l'idéologie, plus précisément une d'exclusion, facilite et offre la légitimation et la justification nécessaire aux élites pour planifier et déclencher une politique d'extermination. C) un génocide ne pourrait pas avoir lieu sans la désignation d'un groupe, ciblé par les génocidaires, au sein d'une société.

Il est important de préciser que le développement d'une idéologie et la désignation d'un groupe cible se font, en général, avant l'éclatement d'une guerre. Cependant c'est la menace posée par une guerre qui va finalement transformer une idéologie d'exclusion en idéologie de haine et qui va encourager et justifier l'élimination physique du groupe cible comme seule solution pour mettre une fin définitive au danger sur le pouvoir.

Présentation du chapitre 2: étude de cas sur le Rwanda

Dans le premier chapitre de ce mémoire, tel que décrit ci-dessus, nous allons développer un modèle de causalité qui va nous permettre d'analyser et d'expliquer la relation causale entre guerre civile et génocide. Son application

dans le chapitre 2, permettra de nous offrir une meilleure lecture du cas rwandais dans le but de mieux comprendre le lien entre ces deux phénomènes. Le Chapitre 2 se divisera en 3 parties. Dans un premier temps, nous analyserons pourquoi et comment la révolution Hutu fournira les prémices nécessaires à un futur génocide, à savoir une idéologie d'exclusion et l'identification d'un groupe cible au sein de la société rwandaise. Dans un deuxième temps, nous examinerons pourquoi et comment la période de 1959 à 1990 présente une menace politique et militaire pour les élites au pouvoir mais que cette menace est limitée et contenue par le régime de Habyarimana et ne mène donc pas à un génocide. L'avantage d'inclure cette période dans notre étude de cas est qu'elle fournit un autre cadre d'analyse pour appliquer notre modèle de causalité, pour analyser si dans le contexte d'un niveau de menace plus limité celui-ci retient son caractère explicatif. De plus, la période de 1959 à 1990 amène des éléments indispensables pour comprendre la nature de la menace posée par la guerre civile. Dans une troisième partie, nous allons analyser pourquoi et comment le niveau de menace politique et militaire créé par l'environnement de la guerre civile va pousser les élites à avoir recours au génocide contre un groupe cible (les Tutsis et Hutus modérés) pour éliminer la source de la menace à leur pouvoir.

Au Rwanda la guerre civile débute au mois d'octobre 90, avec une invasion lancée par le Front Patriotique Rwandais (FPR), un groupe de réfugiés Tutsis, de l'Ouganda. Le FPR veut prendre le pouvoir à une dictature, dirigée par le Général Juvénal Habyarimana, qui depuis un coup d'État en 1973, tient

fermement les clefs du pouvoir. A partir de fin 92, l'entourage de Habyarimana, connu sous le nom d'akazu, planifie un génocide visant l'élimination physique des Tutsis et Hutus modérés. Suite à la mort de Habyarimana dans un attentat, le 4 avril 1994, les élites déclenchent un génocide. En moins de 4 mois, entre 800'000 et 1'000'000 de personnes sont mortes dans une campagne de violence organisée, qui défie la compréhension humaine par son horreur, sa brutalité et sa cruauté. Le génocide prend fin au mois de juillet 94 avec une victoire définitive du FPR.

CHAPITRE 1: MODÈLE DE CAUSALITÉ

La définition d'un génocide

La définition des Nations Unies

Le point de départ évident pour tout chercheur en sciences sociales qui étudie le concept de génocide est la définition établie en 1948 lors de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Cette convention stipule dans son article II que «le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel a) Meurtre de membres du groupe; b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe»²

Sans rentrer dans une discussion sans fin sur les avantages et les désavantages de cette définition, il est tout de même important de clarifier certains points. De nombreux juristes ainsi que des chercheurs en sciences sociales reprochent à la définition des Nations Unies l'utilisation du concept de

^{2 2} Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Genève, Suisse, Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, Approuvée et soumise à la signature et à la ratification ou à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 260 A (III) du 9 décembre 1948 Entrée en vigueur: le 12 janvier 1951, conformément aux dispositions de l'article XIII, http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/p_genoci_fr.htm

l'intentionnalité (Straus 2001, 361-363). Ils expliquent que ce concept rend l'application de cette définition difficile car pour prouver qu'il y a bien eu génocide dans tel ou tel cas, il faut établir l'intention de détruire un groupe cible. Or il est rare que les responsables d'un génocide laissent des preuves orales ou écrites concrètes de leurs intentions de tuer ou encore moins qu'ils admettent ouvertement qu'ils avaient l'intention de commettre un génocide (Jorgensen 2002, 297-299). En d'autres termes, tout le problème revient à la difficulté de prouver l'intention de tuer de la part des personnes responsables du génocide. Pourtant à la lumière de chercheurs tels que Melson et Harff, nous pensons que la notion d'intentionnalité, bien que problématique, est indispensable à la définition d'un génocide et plus particulièrement lorsque ce génocide se déroule dans le contexte d'une guerre civile. Le concept d'intention est ce qui permet de différencier un génocide d'autres crimes commis contre des civils pendant un conflit tels que des crimes de guerre. Ce qui confère le caractère distinct d'un génocide par rapport à un autre crime est justement que le génocide a pour intention spécifique l'élimination de tout un groupe, ciblé selon des caractéristiques telles que définies par les génocidaires (pour une analyse plus détaillée voir partie b et c de notre définition). De plus, pour être établie, l'intention de tuer ne nécessite pas forcément une série de preuves concrètes telles qu'une trace écrite de l'ordre de tuer ou encore un discours manifestant l'intention de détruire de la part des génocidaires (Jorgensen 2002, 292-299). Plutôt l'intention de tuer peut-être plus facilement déduite par un schéma de meurtres planifiés et coordonnés (Jorgensen 2002, 292-299). Une mise en garde

est nécessaire: ne pas catégoriser tel ou tel événement comme un génocide n'enlève en rien de son caractère cruel et destructeur. Un cas n'est pas moins tragique sur le plan moral s'il n'est pas défini comme un génocide.

Pour notre analyse, le point plus problématique avec la définition des Nations Unies est que cette dernière limite l'application d'un génocide à un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Elle exclue donc un groupe politique comme possible cible d'un génocide. Rappelons qu'à l'époque de la signature de la Convention, l'URSS stalinienne ne pouvait accepter qu'un traité international reconnaisse que la persécution d'un groupe politique puisse être un génocide. Dans ce cas de figure, Staline aurait pu aussi facilement être jugé pour génocide, que les officiers Nazi pendant la seconde guerre mondiale (Encyclopédie Britannica 2006). Un rappel à quel point la politique influence toutes les décisions, mêmes celle prises au nom de la morale. N'est-il inimaginable sur le plan moral de prétendre qu'un groupe politique ne puisse être la victime d'un génocide ? De plus, un travail de recherche sur le génocide serait dès le départ fallacieux si des cas comme le Cambodge serait à priori exclu d'une sélection de cas sous le prétexte qu'un groupe politique ne puisse être la victime d'une politique meurtrière planifiée et exécutée par les élites au pouvoir qui vise clairement l'élimination d'un groupe dont les caractéristique communes (l'appartenance à groupe social, affiliation à un parti politique ou loyauté envers un régime/opposition) sont considérées par le gouvernement comme une menace à la survie de la société établie. Rappelons qu'au Cambodge entre 1975 et 1979 plus de 1.7 millions de personnes (1/5 de la population cambodgienne)

furent victimes d'une politique meurtrière organisée et exécutée par le régime de Pol Pot contre une classe éduquée, accusée d'être la base de soutien de l'ancien régime, qui «soi-disant» menaçait la construction d'une nouvelle utopie basée sur la glorification d'une nation de paysans vouée au travail. (Encyclopédie Britannica 2006). De plus, dans le cadre précis de notre analyse, exclure la possibilité qu'un groupe puisse être la victime d'une politique génocidaire sur la base de son appartenance à un groupe d'opposition politique, reviendrait à nier, dans le cas du Rwanda, que les Hutus modérés étaient au même titre que les Tutsis des cibles du génocide planifié et exécuté par le régime de Habyarimana (pour plus de détails sur le génocide rwandais voir chapitre 2 de ce mémoire).

Sur un plan plus méthodologique, paradoxalement, la définition adoptée par les Nations Unies offre un éventail trop large de crimes contre des civils qui pourraient être désignés comme un génocide. Tel que stipulé ci-dessus, des crimes aussi divers que le meurtre intentionnel d'un groupe à caractère ethnique ou le transfert forcé d'enfants peuvent être considérés comme un génocide. Le problème principal d'une définition trop large d'un génocide est que si le concept étudié peut englober une diversité aussi importante de crimes, il devient difficile de comprendre véritablement et d'identifier précisément, ses causes, ses mécanismes et ses conséquences. Plus la définition de génocide est vaste, plus l'étude du phénomène devient complexe, plus on s'éloigne de la possibilité de trouver une explication pour comprendre ce phénomène. En d'autres mots, il serait plus judicieux pour analyser et comprendre un phénomène de comparer

des cas qui ont des caractéristiques communes. Nous proposerons donc une définition plus restrictive du concept de génocide.

La définition d'un génocide dans le contexte de la littérature existante

De nombreux auteurs en sciences sociales ont donc cherché à établir leur propre définition du concept de génocide. Il serait difficile mais surtout inutile ici de reprendre toutes les définitions de ces chercheurs. Néanmoins dans le but d'expliquer et de justifier les concepts choisis dans la définition d'un génocide dans ce mémoire, les définitions des principaux chercheurs sur le génocide seront analysées et comparées avec notre définition. Il est important de préciser que nous ne rejetons aucune des définitions qui vont être analysées ci-dessous. Au contraire, notre définition reprend certains des concepts développés par ces auteurs. La raison principale pour laquelle nous ne reprenons pas une de leurs définitions telle quelle est que ces définitions ont toutes un ou plusieurs points qui peuvent porter le chercheur en sciences sociales à confusion. Nous avons donc décidé d'introduire notre propre lecture de la définition d'un génocide tout en nous basant sur celles déjà existantes.

Dans ce mémoire un génocide est défini comme:

a) une politique soutenue qui est planifiée et exécutée par les élites au pouvoir et leurs agents (Harff 2003, 58).

L'identité des génocidaires est parmi les concepts les plus discutés dans le débat sur la définition d'un génocide (Strauss 2001, 365). Dans ce débat on

retrouve principalement deux camps : d'un côté des auteurs tels que Leo Kuper³ et Benjamin Valentino⁴, qui ne voient pas la nécessité de préciser l'identité du bourreau pour qu'un crime soit considéré comme un génocide. De l'autre des chercheurs tels que Barbara Harff et Ted Gurr⁵, Frank Chalk et Kurt Jonassohn⁶ et Robert Melson⁷ qui précisent qu'un génocide peut être uniquement organisé et exécuté par le gouvernement au pouvoir.

De la même manière que ces derniers, notre définition reprend et implique que ce sont principalement les élites au pouvoir et leurs agents qui sont capables de planifier et d'exécuter un génocide. Le gouvernement n'est certainement pas le seul acteur qui peut commettre des violations à l'encontre de civils. Cependant les élites au pouvoir sont les seuls acteurs à posséder véritablement les moyens, à savoir la machine de l'État, pour l'organisation et l'exécution d'une politique visant la mort intentionnelle de plusieurs milliers, centaines de milliers voire de millions de personnes.

³ «Genocide is defined as a crime against a collectivity, taking the form of massive slaughter, and carried out with explicit intent»

Leo Kuper, *Genocide: Its Political Use in the Twentieth Century* (New Haven: Yale University Press, 1981).

⁴ «Genocide is defined as the] intentional killing of a significant member of any group of non-combatants as the group and its membership are defined by the perpetrator»

Benjamin Valentino, « Final Solutions: The Causes of Mass Killing and Genocide », *Security Studies* 9 (2000), 1-59

⁵ «Genocide is defined as the promotion and execution of policies by a state or its agents which result in the deaths of a substantial portion of a group »

Barbara Harff et Ted Gurr, «Toward Empirical Theory of Genocides and Politicides: Identification and Measurement of Cases since 1945», *International Studies Quarterly* 32 (1988), 359-371.

⁶ « Genocide is defined as a form of one-sided mass killing in which a state or other authority intends to destroy a group, as that group membership in it are defined by the perpetrator »

Frank Chalk et Kurt Jonassohn, *The History and Sociology of Genocide: Analyses and Cases Studies* (New Haven: Yale University Press, 1990).

⁷ «Genocide is defined as a public policy mainly carried out by the state whose intent is the destruction in whole or in part of a social collectivity or category, usually a communal group, class or political faction»

Robert Melson, *Revolution and Genocide: On the Origins of the Armenian Genocide and the Holocaust* (Chicago: The University of Chicago Press, 1992).

b) une politique contre un groupe qui est ciblé selon des caractéristiques ethniques, nationales, religieuses ou politiques telles que définies par les génocidaires (Chalk et Jonassohn 1990)

Pour reprendre l'idée de Chalk et Jonassohn, cette définition implique que l'identité de la victime est définie par les génocidaires et non par le groupe cible lui-même. L'avantage d'une telle désignation est que le groupe cible ne doit pas forcément avoir une conscience de groupe, (à savoir des caractéristiques communes qui lient les membres de ce groupe les uns aux autres) pour être considéré comme victime d'un génocide.

Sur un plan plus théorique, les caractéristiques communes qui rentrent dans la construction et dans la désignation d'un groupe cible au sein d'une société sont subjectives et changent en fonction du point de vue adopté par le chercheur. L'image d'un groupe et des caractéristiques qui le séparent ou non de la société seront très différentes aux yeux des élites au pouvoir, de la population civile, ou des individus même du groupe. Pourtant la vision qui compte le plus dans cette perspective est celle du gouvernement car ce sont les élites au pouvoir et leurs agents qui décident quel groupe sera la cible de la politique meurtrière. En d'autres termes, il est plus facile pour un chercheur d'identifier quels sont les caractéristiques communes d'un groupe et véritablement pourquoi il est ciblé en se concentrant sur l'identité du groupe cible projeté par les élites au pouvoir. En conséquence, les autres définitions, notamment celles de Kuper, Fein et Melson, manquent de précision quant à la désignation de la victime.

c) une politique qui vise avec intention la destruction physique du groupe ciblé

La partie c de cette définition implique que seul des politiques qui ont pour intention l'élimination physique du groupe cible, peuvent être considérées comme génocide. Par destruction physique nous entendons la mort des individus considérés comme membres de ce groupe par les élites au pouvoir et leurs agents. Cette vision se reflète dans la majorité des définitions présentées par les différents auteurs. Helen Fein, quant à elle, est une des seules à rajouter l'interdiction de se reproduire (au niveau biologique et social) comme possible mode de violence dans un génocide. Pour reprendre une critique déjà formulée à l'encontre de la définition des Nations Unies: il faut comparer ce qui est comparable. Nous ne nions pas qu'il existe certainement des mécanismes en commun que l'on retrouve dans ces deux types de crimes de masse. Pourtant élaborer une politique qui vise la mort d'un groupe au sein d'une société requiert une conjoncture de variables bien spécifiques; le génocide nécessite donc son propre cadre d'analyse. Rappelons malheureusement que le crime de masse n'est pas un phénomène rare. Dans la majorité des guerres civiles et des conflits politiques internes en Afrique, Asie, Europe, ou Amérique Latine, on retrouve des cas sévères de violations des droits de l'homme. Pourtant (et heureusement) le génocide reste un phénomène peu fréquent.

Pour reprendre l'idée de Strauss: «Genocide is not just mass violence, but rather a specific type of mass violence, namely, an attempt to destroy a group» (Strauss 2001, 363). Dans ce contexte, nous aimerions revenir sur le mot "attempt" (tentative) utilisé dans la citation de Strauss. Cette citation illustre bien

qu'un génocide ne doit pas forcément entraîner la mort de la totalité du groupe cible pour que cette politique soit quand même considérée comme un génocide. Il suffit juste que les élites au pouvoir élaborent un plan qui a pour but l'élimination/la destruction physique d'un groupe pour qu'il y ait génocide. De plus, nous ne nions certainement pas qu'il existe plusieurs moyens qui peuvent entraîner l'élimination d'un groupe : cette mort peut être causée soit par des mesures violentes directes telles que le meurtre aux mains des élites au pouvoir et de leurs agents ou bien des moyens non-violents tels qu'une famine forcée qui vise l'élimination d'un groupe au sein de la société. La clé est que peu importe le moyen utilisé, l'intention de la politique doit être l'élimination physique du groupe cible.

Dans le même ordre d'idée, un des problèmes majeurs dans la définition de génocide est de différencier entre les crimes commis dans le contexte d'une guerre ou d'une crise politique et ceux commis dans le cadre d'un génocide (Strauss 2001). Chalk et Jonassohn tentent de relever ce défi en introduisant dans leur définition le concept de « one-sided mass killing ». Selon ces auteurs, un génocide a lieu seulement dans le cas où les meurtres vont dans un sens (les élites au pouvoir et leurs agents massacrent les membres du groupe cible). Le principal problème avec une telle formulation est que dans le contexte d'une guerre ou d'un conflit politique interne, le meurtre ne se fait jamais seulement dans un sens. Pour illustrer notre propos nous allons prendre l'exemple du Rwanda. Dans le contexte d'un génocide la majorité des meurtres étaient planifiés et exécutés par les élites au pouvoir et leurs agents contre les Tutsis et

les Hutus modérés. Pourtant le Front Patriotique Rwandais, représentant armé du groupe cible, a également massacré de nombreux civils dans sa tentative de reprendre le pouvoir au Rwanda. Avec l'inclusion de la clause du « one-sided killing » dans une définition, cela voudrait-t-il dire que le cas du Rwanda ne serait pas considéré comme génocide sous prétexte qu'il y a eu des meurtres dans les deux sens ? En d'autres mots, dans une étude qui tente de trouver le lien entre génocide et guerre civile, il serait faux de prétendre qu'un génocide est uniquement génocide si le sens des meurtres est unidirectionnel.

d) une politique qui menace la survie du groupe ciblé au minimum à l'intérieur des frontières nationales où vit ce groupe

Notre définition implique que la politique génocidaire, planifiée et exécutée par les élites au pouvoir et leurs agents, doit menacer l'existence physique du groupe cible tel que défini par les génocidaires. Nous considérons un acte comme un génocide s'il vise l'élimination de la majorité des individus membres du groupe. Cette distinction est importante pour différencier le génocide des autres types de crimes de masse. Il est, par exemple, fortement probable que dans le contexte d'une guerre civile ou d'une crise politique, la population d'un village se fasse anéantir suite à l'attaque de troupes gouvernementales/rebelles sur ce village. Bien qu'il soit évident que ce type de crime est répréhensible et mérite une condamnation et une punition des plus sévères, il ne sera pas considéré comme génocide, à moins qu'il ne fasse partie d'une politique plus large d'extermination visant la mort d'un groupe en particulier (même si les habitants de ce village se trouvent être de la même ethnie, association politique

ou religieuse). Dans ce cas de figure les habitants auront plutôt été ciblés pour leur position géographique et non leur affiliation à un groupe.

Nous retrouvons ce type de dispositions dans 4 autres définitions. Ainsi pour Leo Kuper un génocide consiste en un «...massive slaughter...» Barbara Harff et Ted Gurr précisent que la politique doit entraîner «...the deaths of a substantial portion of a group...», Melson précise qu'un génocide est «...the destruction in whole or in part of a social collectivity...» et Valentino stipule qu'un génocide doit être «... [the] intentional killing of a significant number of the members of any group...». Pourtant toutes ces définitions n'incluent pas une enceinte géographique dans laquelle la survie du groupe doit être menacée. L'avantage d'introduire la contrainte d'une aire géographique dans le concept de survie est qu'une politique génocidaire peut menacer la survie d'un groupe dans l'enceinte d'un état mais pas forcément la survie de ce groupe en tant que telle. Par exemple, dans le cas du Rwanda, la survie des Tutsis était certainement menacée à l'intérieur du Rwanda même. Pourtant de nombreux Tutsis (considérés comme membre du groupe cible par le régime au pouvoir) vivaient à l'extérieur du Rwanda, notamment en Uganda et au Burundi et n'étaient pas directement menacés par la politique génocidaire. Même si la survie du «groupe Tutsi» n'était pas menacée en tant que telle, les Tutsis au Rwanda ont bien été victimes de génocide.

Pour terminer, on pourrait nous reprocher que le concept de menace à la survie d'un groupe contredit le point développé précédemment qui stipulait que la politique génocidaire ne devait pas forcément entraîner la mort du groupe cible

pour être considéré comme un génocide. Nous répondons que l'un n'exclue pas l'autre : une politique peut très bien avoir l'intention de menacer la survie d'un groupe cible sans que cette dernière n'y aboutisse forcément. De la même manière que le concept de destruction physique, l'intention de la politique doit être l'élimination d'un groupe cible; élimination qui doit viser la majorité du groupe et donc sa survie. La menace ne doit pas être réalisée pour qu'un acte soit désigné comme un génocide. L'Holocauste ne serait pas moins un génocide si la politique meurtrière du régime Nazi n'avait pas mené à la mort de 6 millions de personnes.

Définir un génocide est ainsi une des tâches les plus importantes mais surtout une des plus difficiles dans l'étude de ce concept. Premièrement, comme le soulève Scott Strauss dans son étude pionnière sur l'étude du concept de génocide, il existe probablement autant de définitions de ce qu'est un génocide que d'auteurs qui les étudient (Strauss 2001). Dans sa première typologie qui répertorie la majorité des auteurs qui étudient les génocides et des définitions développées par les chercheurs en sciences sociales, Strauss identifie 13 auteurs (Strauss 2001, 350-355) et autant de définitions dont chacune est attribuée à un auteur. Les différences principales entre toutes ces définitions tournent autour de la question de l'intention de tuer, de l'identité des coupables et des victimes et du mode de la violence utilisé. Deuxièmement de nos jours, le terme de génocide est appliqué dans la majorité des cas où il y a eu violence contre des civils. Des cas aussi divers que la chasse aux sorcières de l'Europe médiévale (Chalk et Jonassohn 1990) en passant par le bombardement de

Hiroshima et Nagasaki (Charny 1994) aux massacres de la place Tiananmen (Kuper 1984) ont été catégorisés par un auteur ou un autre comme un génocide. La désignation de tel ou tel cas comme un génocide découle directement de la définition du concept proposée par chaque auteur.

Bien que cette définition implique que la guerre est une condition nécessaire au déclenchement d'un génocide, nous ne voulons nullement impliquer que la guerre fait partie intégrante de notre définition. Notre propos vise à clarifier que la majorité des génocides se déroulent dans le contexte d'une guerre car celle-ci amène des conditions étatiques et sociétales propices au déclenchement d'un génocide. La guerre agit ici comme un catalyseur qui pousse un régime et une société en crise vers une solution extrême qui aura pour intention de contrecarrer la menace en éliminant un groupe cible qui est, pour les élites au pouvoir, responsable de tous les maux de la société et qui se manifeste comme la principale source de remise en cause du pouvoir.

Guerre, guerre civile et génocide

La majorité des génocides qui se sont déroulés au cours du 20^{ème} siècle ont eu lieu en temps de guerre ou de guerre civile (Fein 1993). On est donc en droit de se demander s'il existe un lien entre guerre et génocide, mais surtout, quel est ce lien ? Pour la première partie de la question, il existe 3 types de réponses qui émanent de la littérature existante. La première école composée majoritairement de chercheurs sur le génocide aurait tendance à voir le génocide

et la guerre comme deux phénomènes bien distincts (voir par exemple Chalk et Jonassohn 1990; Fein 1993; Bartrop 2002). Pour ces auteurs, le génocide est un événement unique et indépendant qui peut se passer aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. La deuxième école perçoit la guerre comme le catalyseur du génocide (voir par exemple Krain 1997; Fettweiss 2003; Harff 2003). Elle reconnaît que des préconditions doivent exister au sein d'une société avant l'éclatement d'une guerre pour que celle-ci débouche sur un génocide. Mais la guerre est l'élément déclencheur qui met le feu aux poudres. En d'autres termes, dans une société où il existe déjà certains indicateurs de risque de génocide, la guerre amène des conditions qui vont très fortement augmenter la probabilité d'un déclenchement d'un génocide. Pour cette école, il existe donc bien un lien entre guerre et génocide. La troisième école se différencie des deux autres écoles en ce qu'elle voit le génocide comme une forme de guerre (voir par exemple Shaw 2003; Valentino 2004). Alors que la guerre classique est un combat entre deux pouvoirs armés et organisés le génocide est la guerre d'un pouvoir organisé et armé contre un groupe social, ethnique, national, politique, religieux... non armé. Pour ce type d'auteurs, bien que cette classification ne justifie en aucun cas le génocide, ce dernier est considéré comme une technique de guerre, un choix stratégique fait par des élites dans le but de vaincre un ennemi.

Si on prend pour acquis qu'il existe bien une relation entre guerre et génocide, la prochaine étape logique est donc de se demander quel est ce lien ? Le postulat de base adopté ici est que la guerre en tant que phénomène crée un

environnement propice au déclenchement d'un génocide. Pourquoi ? Il y a plusieurs niveaux d'explication. La guerre va agir comme une condition structurelle sur l'ensemble de la société qui va encourager celle-ci à commettre l'impensable (Fettweiss 2003, 228-229). Sur le plan sociétal, le climat de la guerre radicalise les esprits. Une société devient plus nationaliste, porte plus d'attention aux caractéristiques qui séparent les différents groupes en son sein, à tendance à voir le monde comme une dichotomie entre « nous » et « eux ». La dissidence devient donc impensable de peur d'être stigmatisé comme un ennemi avec les conséquences que cela peut entraîner. L'obéissance devient la quintessence de l'honneur et de la fidélité envers son camp et le meilleur moyen de survie. Dans cette ambiance de psychose, la victoire devient la préoccupation principale seconde seulement à la survie. Les règles de la civilité disparaissent jour après jour face à la violence qui devient la normalité. Des actions qui, en temps de paix, seraient inconcevables deviennent tout d'un coup acceptables voire souhaitables. Le meurtre de civils devient donc légitime dans la conscience de la société où il est considéré comme une conséquence inévitable de la guerre (Fettweiss 2003, 232-234).

L'environnement de la guerre légitime le meurtre des non combattants ordonné par les élites. Le climat de la guerre rend aussi la prise de décisions radicales plus acceptable, plus facile, et plus efficace (Melson 1992, 19-20). La destruction physique d'un groupe n'est pas la seule politique qu'un gouvernement puisse adopter pour éliminer une menace (généralement imaginée) posée par un « ennemi ». Au cours de l'histoire, l'humanité a pu

assister dans toutes les régions du monde à l'assimilation forcée, la ségrégation, l'expulsion, l'esclavage...et combien d'autres violations pour tenter d'évincer un groupe qui est considéré comme « ennemi de la société ». Mais en temps de guerre, les solutions les plus extrêmes deviennent tout à coup les plus attrayantes. En quelques mots, le climat de guerre non seulement désinhibe les « pudeurs » mais surtout sous la couverture de la guerre tout devient soudain possible. Une solution rapide et définitive au problème devient accessible aux élites.

La destruction physique de l'ennemi devient en temps de guerre également la solution la plus simple et la plus efficace car toutes les ressources dont elle a besoin sont déjà mobilisées pour l'effort de guerre. La guerre nécessite une mobilisation de ressources sans précédent. La majorité des ressources de l'État en temps de guerre vont majoritairement vers l'effort de guerre. Comme le génocide est considéré comme la continuation de celle-ci, un gouvernement peut donc mettre la machine de l'État au service du génocide, qui sera présenté comme une partie intégrale de la guerre (Markusen 1996, 78). Le gouvernement disposera donc de toutes les ressources nécessaires (humaines, financières, militaires) que nécessite le meurtre de plusieurs centaines de milliers, voir millions de civils. Il est important également de préciser que la guerre fournit un motif et une couverture à un gouvernement qui désire s'approprier la machine de l'État en lui permettant de centraliser son pouvoir, de le rendre plus autonome et moins transparent (Markusen 1996, 78). La mise en œuvre d'une politique radicale devient donc possible voire largement facilitée.

Sous le spectre de la guerre, les élites pourront donc plus facilement prendre des décisions et instaurer des mécanismes tels que des mesures discriminatoires, promouvoir de la propagande qui stigmatise un groupe comme un ennemi qui menace les fondements même de la société établie.

**La guerre civile et la menace militaire:
la dynamique de la guerre et le choix des élites.**

Une guerre civile est probablement l'une des plus grandes et des plus graves menaces auxquelles des élites au pouvoir peuvent avoir à faire face. En cas de défaite, la perte est totale: la guerre laisse peu de place au compromis. Il est important de préciser que la majorité des états où les guerres civiles ont lieu sont des pays où le gouvernement n'est pas véritablement habitué ni à la contestation du pouvoir, ni au changement du pouvoir et encore moins à sa perte. Depuis la fin de la guerre froide, on observe que la majorité des conflits internes se déroulent ainsi sous des régimes totalitaires ou autoritaires (Rummel 1995). Dans ce type de régime non seulement la majorité du pouvoir se trouve concentrée entre les mains d'élites mais surtout le pouvoir est la source de tout ce qui leur est vital: leur statut, leur richesse, leur mode de vie, leur puissance. La perte de celui-ci est donc inconcevable et les élites sont prêtes à tout pour le conserver. Les enjeux dans une guerre civile sont donc particulièrement élevés et les coûts d'une défaite particulièrement durs (King 1997, 18-23). Les élites ont tendance à voir la victoire comme unique solution et la seule garante

inconditionnelle de la réalisation de leurs enjeux, à savoir la conservation du contrôle de l'État. En temps de guerre civile, le sort d'un leader devient intrinsèquement lié avec la dynamique et l'issue de la guerre, la victoire devient le seul remède possible à la survie des élites (Bueno de Mesquita et Siverson 1995). Le statut d'un leader se lie avec le cours et l'évolution du conflit, la lutte devient un combat personnel, la dynamique de la guerre va dorénavant conditionner toutes les décisions des élites au pouvoir. Bien que la guerre est ici une condition nécessaire au déclenchement d'un génocide, il est important de préciser que pas toutes les guerres civiles ne mènent forcément à un génocide. La guerre civile est ainsi une condition nécessaire mais non suffisante à l'adoption d'une politique génocidaire par les élites au pouvoir.

Mais au juste qu'entendons-nous par la dynamique de la guerre ? Dans ce mémoire la dynamique de la guerre sera définie comme l'ensemble des éléments qui influencent le cours et l'évolution d'un conflit (King 1997, 18-23). Plus précisément, nous allons analyser pourquoi et comment l'intensité, la durée et l'issue des affrontements militaires déterminent la probabilité de génocide en temps de guerre civile. Il est bien évident que ces 3 variables ne sont pas les seuls facteurs qui influencent le déroulement d'une guerre. Pourtant après une longue réflexion, nous avons conclu que ces 3 éléments étaient les facteurs les plus déterminants dans la décision des élites de déclencher ou non une politique génocidaire (raisonnement qui sera plus développé tout au long de cette partie). Il est tout d'abord important de préciser que dans ce mémoire, un génocide est considéré comme une décision/un choix des élites pour faire face à la menace

posée par une guerre (Harff 2003, 61). La logique qui sous-tend notre argument est donc la suivante: 1) la dynamique de la guerre détermine le niveau de menace militaire posé par la guerre et 2) le degré de menace conditionne les décisions et les choix des élites en temps de guerre et donc le recours ou non au génocide. En d'autres termes, si nous considérons que le génocide est une décision stratégique prise par les élites pour faire face à la menace posée par une guerre civile (Valentino 2004), et que nous supposons que cette menace découle de la dynamique d'un conflit, nous pouvons dire que l'évolution et le cours de la guerre ont une influence directe sur le niveau de la menace et donc sur la probabilité de génocide. Suivant cette logique, nous proposons l'hypothèse suivante: plus la menace militaire posée par la dynamique de la guerre est élevée, plus le risque de génocide en temps de guerre est fort. Dans les paragraphes qui suivent nous allons expliquer pourquoi et comment chaque variable va agir sur le degré de menace militaire et donc sur la décision ou non par les élites de déclencher une politique génocidaire.

L'intensité de la guerre

L'intensité d'un conflit sera la première variable utilisée pour déterminer si une guerre civile va déboucher sur un génocide. L'intensité d'une guerre civile est définie par le niveau de violence au sein d'un conflit (Schmid et Jongman 1997). Notre modèle de causalité propose l'hypothèse suivante: plus l'intensité d'un conflit est élevée (plus le niveau de violence est élevé), plus le risque qu'une guerre civile mène à un génocide est important. A ce point, nous devons

préciser la logique derrière cet argument. Le degré d'intensité d'un conflit influence directement le niveau de la menace posé par la guerre au pouvoir des élites. Plus la menace est élevée, plus le risque est important que les élites choisissent le génocide comme stratégie pour éliminer la menace, dans le but de conserver leur pouvoir. Dans ce mémoire, l'intensité d'un conflit sera mesurée par 4 indicateurs: le nombre de morts, la capacité coercitive des belligérants, le nombre de civils déplacés par la guerre et les avancées territoriales des belligérants.

Le nombre de morts. Le nombre de morts sera le premier critère utilisé pour mesurer l'intensité d'une guerre civile (Valentino 2004). On entend par le nombre de morts, les décès infligés du côté des troupes gouvernementales par les rebelles ainsi que le nombre de morts tués par l'armée du côté des factions armées de l'opposition. Une mise en garde est cependant nécessaire: le nombre de civils tués par l'un ou l'autre des belligérants sera, dans la mesure du possible, à priori exclu de ce critère. On ne prétend pas que le nombre de civils assassinés n'a pas de conséquence sur l'intensité d'un conflit. Néanmoins pour évaluer avec précision le risque qu'une guerre civile ne mène un génocide, il est important de faire une distinction entre le total des personnes assassinées directement par les suites du combat (en général des combattants) et le nombre de morts entraînés par le recours à une politique génocidaire. Suivant ce raisonnement, nous formulons l'hypothèse que plus nombre de morts est grand, plus l'intensité de la guerre est élevée, plus la menace militaire au pouvoir des

élites est importante et plus la probabilité que les élites aient recours au génocide augmente.

La capacité coercitive des belligérants. Nous entendons par capacité coercitive des belligérants les moyens techniques dont chaque acteur dispose pour gagner la guerre (Mason et Fett 1996, 550). La capacité coercitive sera mesurée par la taille de la faction armée de chaque belligérant. Il est évident que la taille de l'armée n'est pas la seule mesure qui définit la capacité coercitive d'un acteur partie au conflit. Cependant, pour des raisons pratiques, ce type de données sont généralement les seules à être fiables et accessibles pour la majorité des acteurs impliqués dans un conflit interne (Uppsala Conflict Database 1989-2004). Suivant cette logique, nous allons démontrer qu'il existe une relation causale entre la capacité coercitive des belligérants et l'intensité d'une guerre civile. Bien que la mesure de la capacité coercitive de chaque acteur se fait indépendamment l'une de l'autre, c'est la différence entre la capacité coercitive des troupes gouvernementales et celle des rebelles qui va influencer l'intensité d'une guerre civile. En d'autres termes pour déterminer l'intensité de la violence au sein d'un conflit, il faut non seulement mesurer la capacité coercitive détenue par chacun des acteurs impliqués dans le conflit mais surtout les comparer et de ce fait voir quel acteur détient l'avantage.

Nous proposons l'hypothèse que plus la balance coercitive tend vers une supériorité de la capacité coercitive de l'opposition, plus l'intensité d'une guerre sera élevée, plus la menace au pouvoir des élites sera importante, et plus le risque de génocide augmente. Cette hypothèse implique que plus les élites

percevront que leur maintien sur le pouvoir est menacé par la capacité coercitive de l'opposition, plus le risque est important que les élites au pouvoir aient recours au génocide pour éliminer la menace militaire. Dans la situation où la balance coercitive tend vers la supériorité des élites, l'intensité d'un conflit sera probablement aussi élevée. Pourtant la menace militaire au pouvoir des élites sera moindre et donc la probabilité de génocide faible car les élites disposeront d'un avantage certain sur le terrain. Il en découle, dans ce contexte, que l'intensité de la violence d'un conflit agit sur le risque de génocide mais sous la contrainte que la balance coercitive tende vers une supériorité des factions armées affiliées à l'opposition, situation où la menace au pouvoir des élites est la plus élevée.

Le nombre de civils déplacés et les avancées territoriales. Ces deux critères seront les dernières mesures utilisées pour évaluer le niveau d'intensité d'un conflit. Nous avons choisi de les traiter ensemble car ces deux facteurs s'influencent, dans une certaine mesure, mutuellement. Nous reviendrons sur ce point plus tard dans la discussion. Il est important tout d'abord de préciser exactement ce que nous entendons par civils déplacés. Nous entendons par civils déplacés tout non-combattant qui a dû fuir son lieu d'habitation suite aux combats mêmes ou aux conséquences des combats. Nous incluons dans cette mesure aussi bien les réfugiés qui ont fui les pays avoisinants ou des déplacés qui ont fui dans différentes régions à l'intérieur du pays même (déplacés internes). Nous estimons que le nombre de civils déplacés est un bon indicateur pour mesurer l'intensité d'un conflit car nous supposons que plus le niveau de

violence d'un conflit est élevé, plus les civils vont chercher à fuir les combats (Azam et Hoeffler 2002, 463-467). Suivant cette logique nous supposons que plus le nombre de civils est élevé, plus l'intensité d'une guerre est forte, plus le risque de génocide est grand.

Dans un autre ordre d'idée, le nombre de civils déplacés peut permettre d'analyser les avancées territoriales de chaque belligérant. Dans le contexte d'une guerre civile chaque belligérant tire, dans une certaine mesure, sa légitimité et son soutien de la population civile qui lui est affiliée (Valentino 2004, 383-387). En d'autres termes, la population civile ne soutient presque jamais uniquement un acteur impliqué dans le conflit. Plutôt la société se trouve divisée entre 2 ou plusieurs groupes auxquels chacun accorde son allégeance (Valentino 2004, 383-387). L'affiliation à un belligérant se base généralement sur des caractéristiques ethniques, régionales, politiques, sociales, et/ou religieuses. Ainsi en fonction de l'affiliation (gouvernement/rebelle) de la fréquence (déplacements isolés ou fuites faisant partie d'un pattern plus large de déplacements) du nombre (déplacements minimes, moyens ou massifs) et du sens (déplacement vers quelles régions, quelle pays) des flux de réfugiés et de des déplacés internes, un chercheur peut déduire les avancées territoriales de chaque belligérant (Schmid et Jongman 1997, 171-172). Imaginons par exemple une guerre civile entre un belligérant A et un belligérant B. Si nous observons un déplacement fréquent, massif d'un groupe civil affilié à A, on peut estimer que le belligérant B se trouve dans la partie du territoire qui soutient A. Précisons juste

que plus le nombre et la fréquence de civils déplacés sont élevés, plus l'intensité d'une guerre sera importante.

Mais revenons à la manière dont les avancées territoriales influencent l'intensité d'un conflit. Dans un premier temps, nous pouvons estimer que plus l'avancée territoriale des rebelles est importante (plus les rebelles possèdent de territoire sous leur contrôle), plus l'intensité d'une guerre sera forte (plus les élites vont chercher à défendre leur territoire), plus la menace au pouvoir sera grande, plus le risque de génocide est important. Dans un deuxième temps, nous pouvons supposer que plus les rebelles se rapprochent de la capitale, plus la probabilité de génocide sera forte. La capitale est ainsi le bastion central du pouvoir. Celui qui la détient prend contrôle de l'État. Les combats seront donc les plus violents quand les rebelles se trouveront près ou autour de la capitale et ceci pour 4 raisons: 1) l'importance de l'enjeu 2) la majorité des forces armées seront concentrées autour de la capitale 3) les élites se battront jusqu'au bout pour la garder 4) les rebelles mettront tous leurs efforts de guerre pour prendre le bastion principal de la force les élites. Nous formulons donc l'hypothèse suivante: plus les rebelles avancent vers la capitale, plus l'intensité des combats sera élevée, plus la menace au pouvoir des élites sera forte, plus le risque de génocide est important. Dans un troisième temps, nous pouvons estimer que l'intensité d'un conflit est mesurée par les avancées territoriales des belligérants dans les principales régions de soutien de la partie adverse. D'un point de vue stratégique, plus un acteur A prend le contrôle d'un bastion de soutien à l'acteur B, plus le niveau de violence va augmenter car A mettra tous les moyens dont il

dispose pour contrôler l'une des régions majeures de soutien de la partie adverse. Dans ce contexte, nous pouvons supposer que si les rebelles sont sur le point de contrôler la principale région de soutien des élites au pouvoir, celles-ci ont plus de chance de déclencher un génocide. Nous formulons donc l'hypothèse que plus les rebelles avancent vers une région de soutien des élites, plus l'intensité d'un conflit sera élevée, plus la menace au pouvoir des élites sera importante, plus la probabilité augmente que celles-ci aient recours à une politique génocidaire.

Pour résumer, une guerre civile a le plus de chance de mener à un génocide quand le taux de mortalité est élevé, quand la capacité coercitive des belligérants tend vers l'avantage des rebelles, quand le nombre de civils déplacés est important et quand les avancées territoriales des rebelles menacent les bastions des élites, et notamment, la capitale. Tous ces indicateurs reflètent une guerre civile de haute intensité, donc un niveau de menace élevé au pouvoir des élites et donc l'adoption d'une politique radicale pour l'éliminer.

La durée d'un conflit

La durée d'un conflit est la deuxième variable qui va nous permettre de déterminer sous quelles conditions la dynamique de la guerre va mener à un génocide. Dans la même logique que celle sur l'intensité, il est estimé que la longueur d'un conflit est directement proportionnelle avec la probabilité de génocide en temps de guerre civile. Nous entendons par la durée d'un conflit le nombre de jours, semaines, mois, années entre le début et la fin des combats

entre les belligérants. Dans ce mémoire, nous estimons que plusieurs critères influencent la décision par les élites de continuer ou d'arrêter une guerre. Il est évident que l'arrêt des combats implique un choix stratégique aussi bien des élites que des rebelles. Pour les fins de notre modèle, uniquement les conditions spécifiques qui influencent les choix et les décisions des élites seront analysées en détail. Il est important de préciser néanmoins que la dynamique d'un conflit est définie par l'interaction entre les élites et les rebelles (DeRouen et Sobek 2004, 304). Dans les paragraphes qui suivent nous allons analyser l'effet de la durée de la guerre sur le risque de génocide.

La probabilité de victoire et les coûts de la guerre. Mason et Fett publient en 1996 une étude pionnière qui se base sur l'approche des choix rationnels pour analyser les facteurs qui influencent la durée d'une guerre (Mason et Fett 1996). Ils s'intéressent plus particulièrement aux variables qui vont influencer les décisions et les choix des élites aussi bien que ceux des rebelles de continuer ou d'arrêter les combats. Selon ces deux auteurs, il existe un lien entre la probabilité de victoire et la durée d'une guerre civile. La clef de cette relation passe par les coûts de la guerre entraînés par la durée d'un conflit (Mason et Fett 1996, 550-551). Nous entendons par coûts de la guerre, le nombre de morts infligés à un acteur A par un acteur B. Plus précisément, nous nous intéressons au nombre de morts infligés aux troupes gouvernementales par les factions armées de l'opposition. Il est estimé que plus la durée d'une guerre est longue, plus les coûts de la guerre augmentent pour les élites au pouvoir. Suivant cette logique, Mason et Fett démontrent qu'il existe également une relation entre les coûts de

la guerre et la probabilité de victoire d'un belligérant, et notamment, les élites en place (Mason et Fett 1996, 549-555.). Les coûts de la guerre sont ainsi inversement proportionnels à la probabilité de victoire. En d'autres mots, plus les coûts entraînés par une guerre augmentent, plus la perception d'une probabilité de victoire par les élites décroît. Il en découle qu'il existe une relation causale entre la durée d'une guerre, les coûts d'un conflit et la probabilité de victoire. Nous pouvons donc estimer que plus la durée d'une guerre est longue, plus les coûts engendrés par la guerre sont élevés, plus la perception d'une probabilité de victoire décroît (Mason et Fett 1996, 551).

La probabilité d'une victoire est donc fonction de la durée d'une guerre et des coûts entraînés par celles-ci. Si nous prenons pour acquis, comme expliqué ci-dessus, que la victoire est la seule garante inconditionnelle du pouvoir, nous pouvons supposer que plus la probabilité de victoire décroît, plus la menace militaire posée par une guerre civile augmente. Rappelons que plus le niveau de menace est élevé, plus le risque de génocide est grand. Nous formulons donc l'hypothèse que plus la durée d'une guerre civile est longue, plus la probabilité que les élites aient recours au génocide augmente. Si la durée d'un conflit diminue la possibilité d'une victoire des troupes gouvernementales, le niveau de la menace posé par les rebelles, et par association le groupe cible, accroît radicalement, et donc le risque de génocide également.

Pour résumer la durée d'un conflit 1) influence les coûts de la guerre qui 2) conditionnent la probabilité de victoire qui 3) détermine la menace posée par

la guerre civile qui 4) conditionne les décisions et les choix des élites qui 5) déterminent le recours ou non au génocide.

La probabilité d'une défaite, le sort d'un leader et les coûts de la guerre.

Le raisonnement développé ci-dessus implique que la durée de la guerre conditionne la perception de la probabilité de victoire par les élites et donc le risque de génocide. Pourtant si on se fie à des auteurs tels que Goemans ou Colaresi, les décisions et les choix des élites ne sont pas uniquement conditionnés par la possibilité d'une victoire mais également par le risque d'une défaite, son degré d'intensité et les conséquences de cette défaite sur la perte du pouvoir et la survie des élites (Goemans 2000; Colaresi 2004). Goemans identifie 3 types de sorts réservés aux élites en cas de perte: le maintien du pouvoir, la perte du pouvoir, ou la perte du pouvoir suivie d'une forme de punition plus sévère à savoir, l'exil, l'emprisonnement ou l'exécution. (Goemans 2000, 557-559). Il faut cependant préciser que l'analyse de Goemans se concentre sur l'étude des guerres inter-étatiques. Dans le cas d'un conflit interne, il est très peu probable que dans la situation où l'opposition gagne la guerre, les élites se maintiennent au pouvoir. Le contrôle du pouvoir est après tout l'enjeu principal de la guerre. Dans ce modèle de causalité, seulement la perte du pouvoir ou la perte du pouvoir suivie d'une punition plus sévère seront considérées comme possibles sorts d'un leader.

Mais revenons au lien entre la durée de la guerre, le sort d'un leader et le risque de génocide. De la même manière que le lien entre la durée de la guerre et la probabilité d'une victoire, la clef de la relation entre la durée de la guerre et

le sort d'un leader passe par les coûts de la guerre (Bueno de Mesquita et Siverson 1995). Rappelons que plus une guerre est longue, plus les coûts de la guerre augmentent. Dans un premier temps il existe un lien entre les coûts de la guerre, le risque d'une défaite et la survie d'une élite suite à une défaite (Goemans 2000, 559-560) Nous pouvons estimer que plus les coûts de la guerre sont élevés, plus les élites percevront non seulement le risque d'une défaite mais craindront surtout les conséquences de cette défaite pour leur survie, plus les élites anticiperont un déclin radical et inaliénable de leur pouvoir. Dans un deuxième temps, plus l'anticipation d'une défaite sera élevée, plus les élites percevront une menace à leur survie après la guerre, plus 1) le risque de génocide sera important compte tenu du niveau de la menace 2) les élites seront prêtes à envisager des solutions radicales dans le but d'inverser la tendance (si les élites n'ont de toute façon plus rien à perdre, elle seront plus disposées à utiliser n'importe quel moyen pour conserver le pouvoir sans penser aux conséquences que cela pourrait entraîner) (Downs et Rocke 1994, 365). Ce raisonnement implique donc qu'il existe un lien entre la probabilité d'une défaite, le sort d'un leader et la probabilité de génocide en temps de guerre. Pour résumer, la durée de la guerre 1) détermine les coûts d'un conflit qui 2) influencent la probabilité d'une défaite et son intensité qui 3) conditionnent la perception du sort d'une élite qui 4) influence le risque de génocide.

L'issue des affrontements militaires

L'issue des affrontements militaires est la dernière variable qui va nous permettre d'évaluer le risque de génocide en temps de guerre civile. On entend par l'issue des affrontements: la fin des combats entre les belligérants 1) soit par une victoire militaire des troupes gouvernementales 2) soit par une victoire militaire des rebelles 3) soit par un accord négocié entre les acteurs partis au conflit. Il est important de préciser que même si les combats reprennent après l'une ou l'autre des ces issues, celles-ci seront toujours considérées comme ayant un impact sur le risque de génocide. Une issue aura toujours une conséquence sur la dynamique de la guerre peu importe qu'elle ait arrêté ou non de manière définitive les combats (King 1997). Dans les paragraphes qui suivent nous allons donc expliquer quel effet chaque type d'issue a sur la probabilité de génocide.

La victoire militaire. Si on part du principe que des élites déclenchent un génocide en fonction de la perception du niveau de menace posé par la guerre civile à leur pouvoir, il est évident que la plus grande menace militaire au pouvoir des élites serait une victoire militaire des insurgés. Pourtant nous estimons que le risque d'un déclenchement d'une politique génocidaire par les élites est peu probable mais surtout dans ce cas de figure infaisable. Ce critère implique donc moins le niveau de menace militaire posé par la guerre mais plus la question de faisabilité d'un génocide. Dans une partie précédente nous avons expliqué à quel point la machine de l'État est importante dans la mise en œuvre d'un génocide (voir par exemple Chalk et Jonassohn 1990; Melson 1992; Fein 1993; Valentino

2000). Dans le cas où une guerre civile se termine par une victoire militaire des rebelles, les élites perdraient forcément le contrôle de l'État et donc les moyens d'exécuter une politique génocidaire, même si cette dernière était déjà planifiée. De plus, suite à une défaite des troupes gouvernementales, les élites se trouveront généralement affaiblies et marginalisées, deux conditions rendant la capacité de déclencher un génocide nulle.

Mais qu'en est-t-il d'une victoire militaire des troupes gouvernementales? Où se situe le risque? La fin d'un conflit par une victoire militaire gouvernementale pose un dilemme complexe. Si on évalue le risque de génocide par rapport au degré de menace militaire posé par une guerre, il apparaît évident que, dans ce contexte, la probabilité de génocide devient minime. Ainsi suite à une victoire militaire des troupes gouvernementales, la menace que les rebelles posent au pouvoir est considérablement diminuée voire éliminée et par conséquent le risque de génocide l'est aussi. Pourtant certains auteurs, notamment Licklider, estiment qu'une victoire militaire des troupes gouvernementales est l'issue des combats qui a le plus de chance de mener à un génocide (Licklider 1995, 686). L'argument avancé est que l'environnement d'une guerre radicalise les tensions déjà existantes et crée chez les belligérants, et plus particulièrement chez les élites, un sentiment de haine et de vengeance envers ceux «qui ont osé contester leur emprise sur le pouvoir». Dans le cas d'une victoire militaire par les élites, ce désir de vengeance n'aurait plus aucun obstacle à sa réalisation et pourrait mener au déclenchement d'une politique

génocidaire (Licklider 1995, 686-687). Dans ce cas de figure le génocide serait une forme de punition.

Cependant, en étudiant les différents chercheurs qui ont tenté d'analyser le lien entre guerre et génocide, nous pouvons observer qu'il n'y a pratiquement aucun auteur qui invoque le désir de vengeance comme une cause qui pourrait mener au déclenchement d'un génocide (voir par exemple Melson 1992; Fein 1993; Krain 1997; Valentino 2000; Harff 2003). Cela ne veut pas dire que le désir de vengeance n'a pas de place dans le processus qui mène une guerre civile vers un génocide. Néanmoins, selon la majorité des auteurs cités ci-dessus le désir de vengeance apparaît plus comme un sentiment qui va pousser les gens à tuer une fois un génocide enclenché plutôt qu'une des conditions nécessaires à son déclenchement. Dans ce contexte, on peut supposer que le risque de génocide suite à une victoire militaire par les troupes est certainement possible. Mais dans l'optique où la probabilité de génocide est mesurée en fonction de la menace militaire posée par la guerre au pouvoir des élites, la victoire militaire des élites a peu de risque de mener à un génocide.

La fin des combats par un accord négocié. Les arguments développés ci-dessus impliquent-ils que la fin des combats par un accord négocié est l'issue d'un conflit qui a le plus de risque de déboucher sur un génocide ? Et si oui, où se situe le risque ? Cette prochaine partie va tenter de répondre à ces deux questions. Il est important de préciser que la majorité des accords négociés entre les belligérants contiennent des dispositions qui, au nom de la paix, vont forcer les élites à partager le pouvoir (voir par exemple Licklider 1995; Stedman 1997;

Hartzell, Hoddie et Rothschild 2001). La menace n'est donc plus une possibilité; elle devient réelle. Un accord sur le partage du pouvoir se concentre généralement autour de 2 grandes lignes. Il existe tout d'abord des clauses prévoyant le partage du contrôle de l'État et, plus particulièrement, l'intégration des principaux représentants de l'opposition dans le processus décisionnel. Deuxièmement ce type d'accord vise un partage du contrôle des moyens coercitifs de l'État et surtout une inclusion des factions armées de l'opposition dans l'armée régulière. Ce type d'accord prend pour principe de base que le pouvoir s'appuie sur 2 fondements: le contrôle de l'appareil institutionnel l'État et le contrôle des moyens coercitifs de l'État (voir par exemple Licklider 1995, Walter 1997, Hartzell, Hoddie et Rothschild 2001).

Dans ce contexte, nous formulons l'hypothèse que plus un accord négocié va prévoir l'intégration de l'opposition dans le processus décisionnel de l'État et au sein de l'armée, plus le risque de génocide est élevé. La logique derrière cette hypothèse est la suivante: nous estimons qu'il existe un lien direct entre le degré de partage du pouvoir prévu par l'accord et le niveau de menace au pouvoir des élites. Ainsi plus le degré de partage est élevé, plus les élites sentiront leur pouvoir menacé, plus le risque qu'elles aient recours au génocide, dans une tentative désespérée de sauvegarder leur pouvoir, augmente. Précisons également que pendant toute la période des négociations, les élites conservent le contrôle sur presque toute la machine de l'État. Elles disposent ainsi de toutes les ressources nécessaires pour implémenter et exécuter une politique génocidaire. Finalement précisons que, de manière générale, les conflits qui se

terminent par un accord négocié ont tendance à être plus long que ceux finissant par une victoire militaire (Mason et Fett 1996, 551-552). Dans la partie ci-dessus, il a été expliqué que plus une guerre civile est longue, plus elle risque de déboucher sur un génocide. Nous ne prétendons pas que tout accord négocié va mener à un génocide. Le risque dépend non seulement de toutes les autres variables développées et qui vont être développées dans ce modèle mais, plus particulièrement dans ce contexte, du degré de partage du pouvoir prévu par l'accord.

Cette partie a cherché à démontrer pourquoi et comment la dynamique d'un conflit influence la probabilité de génocide en temps de guerre civile. La logique est ainsi que la dynamique d'un conflit 1) détermine le niveau de menace militaire posé par une guerre au pouvoir des élites 2) qui conditionne le choix et les décisions des élites en temps de guerre et 4) qui détermine donc le recours ou non à une politique génocidaire pour faire face à la menace militaire posée par la guerre. Suivant ce raisonnement, nous proposons les 3 hypothèses principales suivantes: a) plus l'intensité d'un conflit est élevée, plus le risque qu'une guerre civile mène à un génocide est important b) plus la durée d'une guerre civile est longue, plus elle a de probabilité de déboucher sur un génocide c) plus un accord négocié prévoit un partage du pouvoir, plus le risque de génocide est important. Ces 3 variables influencent toutes le niveau de menace militaire posé par une guerre au pouvoir des élites et, par conséquent, le risque de génocide.

**La menace politique:
la remise en cause du pouvoir par l'opposition**

L'opposition politique au régime

La menace posée par une guerre civile se mesure en deux temps. Comme expliqué dans la partie précédente, la première menace qui joue sur le risque de génocide se manifeste en termes militaires. Le deuxième type de menace posé par une guerre civile s'explique, quant à lui, en termes politiques (Licklider 1995; Hartzell, Hoddie et Rothschild 2001; Harff 2003). Après tout, si on en croit Karl Von Clausewitz, un des plus grands théoriciens en pensée stratégique, la guerre est «la continuation de la politique par d'autres moyens». Le concept de la menace politique opère de la même manière que celui de la menace militaire: plus la menace politique au pouvoir des élites est élevée, plus le risque de génocide est fort. Il est pourtant important de préciser que ce n'est pas juste la menace politique en tant que telle qui détermine directement le risque de génocide mais plutôt la menace politique sur le fond d'une menace militaire. La contestation politique, inhérente à toute guerre civile, est ainsi le deuxième mécanisme qui va déterminer si un conflit va mener à un génocide. La menace politique posée par une guerre civile se manifeste principalement par une lutte pour le pouvoir entre des élites déterminées à maintenir leur contrôle et un ou plusieurs groupes d'opposition qui le revendiquent (Mansfield et Snyder 1995, 88-89). Le niveau de la menace politique est principalement conditionné par la perception des élites du rôle et de l'impact de l'opposition dans la lutte

pour le pouvoir. Dans ce contexte, il devient impératif de trouver une série de variables qui vont nous permettre de mesurer le niveau de la menace politique posé par l'opposition au régime. Comment estimer la menace que pose l'opposition? L'organisation de l'opposition va être la première variable utilisée. Nous entendons par organisation de l'opposition l'ensemble du type et la nature des acteurs impliqués dans la contestation. Les éléments qui vont influencer la probabilité de génocide résident dans la variation de la structure de la contestation politique. La deuxième variable utilisée sera celle de la nature des revendications de l'opposition. Plus précisément, nous allons nous intéresser à leur degré de modération ou de radicalisation. La troisième sera celle de l'interaction entre les élites et l'opposition. Nous nous tournerons plus particulièrement vers le niveau et le type d'interaction. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons analyser et expliquer pourquoi et comment chaque variable agit et influence le niveau de menace politique et, par conséquent, le risque de génocide.

L'organisation de l'opposition. L'organisation de l'opposition est la première variable utilisée pour expliquer pourquoi et comment la structure et l'agencement de l'opposition agit sur le niveau de risque de génocide en temps de guerre. L'organisation de l'opposition est définie dans ce mémoire par 3 indicateurs. Le premier est celui de la représentation (voir Lemarchand 1994; Clapham 1998; Kirschke 2000). Il est important d'identifier qui l'opposition représente et ceci est important pour deux raisons. Premièrement, si l'opposition défend les intérêts d'une minorité, et que cette minorité est identifiée par les

élites au pouvoir comme le principal groupe cible, l'opposition sera non seulement considérée comme illégitime par les élites mais surtout, l'élimination physique d'une minorité paraîtra comme la panacée tant attendue pour faire taire la menace une fois pour toute. Deuxièmement, si l'opposition est le porte parole de la majorité, un génocide semblera beaucoup moins attrayant aux yeux des élites, qui ne disposent probablement pas des moyens nécessaires pour éliminer la majorité de la population. Dans ce cas de figure, le risque de génocide n'est pas vraiment une question de taille de la menace mais plutôt une question de la faisabilité d'une politique génocidaire contre la menace. En temps de guerre, quand une bonne partie des ressources sont déjà mobilisées pour l'effort de guerre, entreprendre un génocide contre la majorité de la population reviendrait à une mesure suicidaire qui engendrerait forcément la perte du pouvoir pour les élites.

Le deuxième indicateur qui va définir l'organisation de l'opposition et le risque que celle-ci pose sur la probabilité de génocide est le degré d'unification ou de fragmentation de l'opposition. Il est tout d'abord important de préciser que la force d'une opposition réside dans sa capacité à se mobiliser et s'organiser autour d'un front de résistance uni. Nous entendons par opposition unifiée, pas forcément un front unique, mais plutôt la présence de négociations et/ou d'alliances entre les différents groupes d'oppositions. Il en découle que plus l'opposition est unifiée, plus grand sera son poids politique, plus les élites percevront l'opposition comme une menace, plus le risque de génocide est important. Cette hypothèse suppose qu'il existe une relation causale directe

entre le degré d'unification d'une opposition, son poids au sein de la lutte politique, la perception de la menace posée par cette opposition au pouvoir des élites et son impact sur l'échiquier politique et le risque de génocide en temps de guerre civile (Mansfield et Snyder 1995, 88-94).

Le dernier indicateur qui sera utilisé pour définir l'organisation de l'opposition est la présence ou non d'une faction armée qui soutient l'opposition et à quel point la branche armée est organisée. Il est important de noter ici une concordance entre la menace politique et militaire. Nous observons que dans la majorité des guerres civiles les groupes rebelles ont non seulement une branche politique mais également une branche militaire. Pour les fins de notre modèle, l'arène politique est traitée séparément de l'arène militaire. Cependant, sur un plan pratique, les menaces politique et militaire s'influencent mutuellement (Bélangier et Lemieux 1998, 298-304). Dans ce contexte, plus la faction armée d'un groupe d'opposition menace d'un point de vue stratégique les troupes gouvernementales sur le terrain, plus un mouvement d'opposition sera perçu par les élites comme une menace à leur pouvoir sur le plan politique. Ce critère nécessite donc une manière de mesurer la capacité coercitive (Mason et Fett 1995, 550) de la branche armée du mouvement ou des mouvements d'opposition, pour déterminer la menace posée par cette faction. La capacité coercitive sera définie par la taille de la branche armée de l'opposition (Mason et Fett 1995, 550). Il est certain que la taille n'est pas la seule mesure de la capacité coercitive d'un acteur. Cependant, pour des raisons pratiques, ce type de données sont généralement fiables et accessibles pour la majorité des

rebelles impliqués dans un conflit interne. Pour résumer, nous supposons que plus un ou des mouvements d'opposition sont politiquement et militairement organisés, plus grande est la perception de leur menace posée au pouvoir des élites, plus ces derniers, sous certaines contraintes à savoir que l'opposition représente une minorité, vont choisir le génocide pour éliminer la menace grandissante à l'ordre établi.

La nature des revendications de l'opposition. La nature des revendications de l'opposition est la deuxième variable utilisée pour comprendre pourquoi et comment la menace de l'opposition agit sur le degré de menace politique et le risque de génocide. L'indicateur utilisé pour évaluer l'impact de la nature des revendications de l'opposition sur la menace politique au pouvoir des élites est son degré de radicalisation. Plus le degré de radicalisation d'une revendication est haut, plus les élites percevront l'opposition comme une menace à leur pouvoir et plus la probabilité que la guerre débouche génocide devient importante.

En temps de guerre civile, l'opposition peut revendiquer soit le partage du pouvoir avec les élites en place (choix modéré), soit le contrôle total de l'État (choix radical). Dans ce modèle de causalité, nous avançons l'hypothèse que la nature des revendications de l'opposition va déterminer le recours ou non au génocide par les élites dans le contexte d'une guerre civile (Gartner et Regan 1996, 274). Il est évident que tous types de revendications seront perçus par les élites en place comme une menace à leur pouvoir. Pourtant le niveau de la menace posé par l'opposition et donc le risque de génocide, dépendra du niveau

de contrôle exigé par l'opposition sur le pouvoir (Gartner et Regan 1996, 275-276). Dans le cas où l'opposition revendique le partage du pouvoir, la menace au pouvoir des élites sera plus faible, de ce fait le risque de génocide moindre. Si l'objectif de l'opposition est d'acquérir la totalité du contrôle de l'État, il en découle que la probabilité de génocide sera forte. Suivant cette logique nous pouvons stipuler qu'il existe donc un lien entre la nature des revendications de l'opposition (niveau de radicalisation), le niveau de la menace politique perçu par les élites et la décision de celles-ci d'avoir recours à une politique génocidaire.

L'interaction entre les élites et l'opposition. L'interaction entre les élites et l'opposition sera la dernière variable utilisée pour analyser les raisons pour lesquelles et la manière dont l'opposition pose une menace aux élites au pouvoir. Deux indicateurs vont nous permettre de comprendre pourquoi et comment cette relation agit sur la perception du degré de menace posé par l'opposition, à savoir le niveau d'interaction entre les élites et les rebelles et le type d'interaction entre ces deux acteurs avant et pendant l'éclatement d'une guerre (Kirschke 2000, 389-391). Nous entendons par interaction toutes les tentatives politiques faites par l'un ou l'autre des acteurs impliqués dans le conflit pour régler une guerre de manière pacifique. Une mise en garde est cependant nécessaire: bien que l'éclatement d'une guerre civile implique forcément l'échec de telles négociations, il n'empêche que celles-ci auront un impact sur les décisions et les choix des belligérants pendant un conflit ou que d'autres initiatives soient faites pendant une guerre par l'un ou l'autre des acteurs du conflit (voir par exemple, Licklider 1995; Mason et Fett 1996; Stedman 1997; Walter 1997). Bien que les conditions

qui mènent à un traité de paix ne soient pas l'objet de cette recherche, toutes les études citées ci-dessus démontrent que le déclenchement d'une guerre civile n'implique par forcément la mort de négociations politique entre les belligérants.

Nous pouvons ainsi observer que dans la majorité des guerres civiles des tentatives sont faites, aussi bien par les élites au pouvoir que par les groupes d'oppositions, pour limiter la menace posée par un conflit en trouvant une solution diplomatique aux sources de la contestation. Suivant cette logique, nous formulons l'hypothèse que plus le niveau d'interaction entre les élites et les rebelles est élevé, plus des initiatives seront faites pour régler la contestation de manière pacifique, moins le risque de génocide est important. Ce critère implique qu'il existe un lien entre le niveau d'interaction qui est mesuré par la présence de négociations entre les belligérants et la perception du degré de menace politique posé par l'opposition.

Pourtant la présence de négociations ne suffit pas à elle seule pour éliminer le risque de génocide, et ceci pour 2 raisons. Premièrement, dans le contexte d'une guerre, les efforts de négociations sont souvent initiés et même parfois imposés par les pressions d'acteurs internationaux impliqués dans le conflit (Gartner et Regan 1996, 276-279). Ainsi la présence de négociations ne marquent pas forcément la volonté des acteurs impliqués dans le conflit de régler la guerre de manière pacifique mais reflète plutôt la volonté des ces derniers de conserver les aides qui leurs sont accordées par la communauté internationale (Kirschke 2000, 387). Deuxièmement, il a été montré dans une partie précédente que la présence d'un traité de paix entre les belligérants n'élimine en rien le

risque de génocide, parfois même, comme dans le cas du Rwanda, il le précipite. En d'autres termes, la mise en garde développée ci-dessus n'a pas pour but de discréditer l'indicateur du niveau d'interaction. Elle sert juste à démontrer que malgré l'utilité de ce concept, il possède certaines failles et ne suffit donc pas à lui tout seul pour analyser la manière dont la relation entre les élites et l'opposition agit sur le niveau de risque de génocide. Néanmoins compte tenu de la menace posée par une guerre aux intérêts des élites aussi bien qu'à ceux de l'opposition, le processus politique offre une porte de secours aux belligérants qui risquent l'anéantissement total en cas de défaite. Tel qu'expliqué dans une partie précédente, la guerre laisse peu de place au compromis.

Suivant ce raisonnement, nous pouvons supposer que toute contestation implique forcément un certain niveau d'interaction politique. Mais quelle forme prend cette interaction et comment se manifeste-t-elle dans le contexte d'une guerre civile ? De nombreuses études ont ainsi démontrées que dans tout contexte de changement politique, il existe un certain type d'arrangement entre les belligérants qui dicte, en théorie, les termes d'une lutte (Lemarchand 1994; Mansfield et Snyder 1995; Kirschke 2000). Bien que les spécificités de ces arrangements varient d'un conflit à l'autre, le point commun entre tous ces accords est qu'ils contiennent tous des dispositions par rapport au contrôle de l'État et au contrôle de l'armée. Rappelons que la base de tout pouvoir se mesure en fonction a) du contrôle de l'État et b) de la monopolisation des moyens coercitifs détenus par un État. Nous entendons ainsi par le type d'interaction tous les accords négociés entre les élites au pouvoir et l'opposition

concernant 1) le degré de partage de pouvoir et 2) le degré de contrôle sur les forces armées. Dans ce contexte, nous avançons l'hypothèse suivante. Dans un premier temps, plus le type d'interaction tend vers un accord sur le partage du pouvoir qui avantage l'opposition, plus les élites percevront leur maintien au pouvoir comme menacé, plus le risque de génocide est important. Dans un deuxième temps, plus le type d'interaction tend vers un contrôle des moyens coercitifs de l'État par l'opposition, plus l'intensité de la menace politique sera élevée (car les élites verront leur contrôle sur la base de leur pouvoir diminué), plus la probabilité que celles-ci aient recours au génocide augmente. Cet indicateur implique premièrement qu'il existe un lien entre les clauses d'un accord et la perception du degré de la menace politique posée par l'opposition et deuxièmement entre l'intensité de la menace et la décision ou non d'avoir recours au génocide en temps de guerre civile. Ainsi plus un accord va remettre en cause le pouvoir des élites, plus grande sera la menace posée par l'opposition et plus élevé sera le risque que les élites choisissent le génocide comme stratégie pour faire face à la menace de la guerre. Le critère du type d'interaction vient, dans ce cadre, apporter une meilleure compréhension de la nature de la relation entre les élites et l'opposition et ajouter une mesure de précision dans l'étude de l'intensité de la menace politique.

Le rôle et l'impact des extrémistes dans la lutte pour le pouvoir.

Tout au long de cette partie, nous avons démontré pourquoi et comment l'opposition politique au régime est l'élément principal qui conditionne la menace

politique posée par une guerre civile. Néanmoins l'opposition n'est pas le seul acteur qui au sein de la lutte politique influence la décision des élites à avoir recours au génocide comme stratégie de guerre. Il est évident que le niveau de menace politique et militaire posé par cette opposition est l'élément déterminant dans le choix d'une politique génocidaire par les élites. Pourtant d'autres acteurs, à savoir les éléments extrémistes, jouent un rôle non négligeable dans la décision des élites de planifier et exécuter un génocide. Il est important à ce point de faire plusieurs précisions. A) nous entendons par éléments extrémistes tout groupe ou parti politique qui promeut ouvertement l'utilisation de moyens radicaux tels que le meurtre de civils comme stratégie pour vaincre un ennemi et gagner la guerre. Ce type de groupe non seulement véhicule des idées plus extrêmes que la majorité des acteurs impliqués dans le conflit, mais aussi ils envisagent plus facilement le recours à une politique génocidaire qui devient presque un acte de normalité face aux besoins de la guerre (Lemarchand 1994; Prunier 1995). B) si on prend pour acquis que le génocide par nature est un phénomène relativement rare et est certainement un choix extrême de la part des élites, il paraît évident que les groupes extrémistes jouent un rôle dans le choix d'une telle décision. C) bien que le niveau de menace politique et militaire posé par la guerre n'est à priori pas conditionné par la présence de groupes extrémistes au sein de la lutte pour le pouvoir, l'impact que de tels groupes a sur le processus décisionnel est quant à lui déterminé par le niveau de menace politique et militaire posé par une guerre civile au pouvoir des élites. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons ainsi développer toutes les précisions faites

ci-dessus pour expliquer le rôle et l'impact de l'extrémisme dans la relation entre guerre et génocide.

Il serait difficile de comprendre le mécanisme qui mène une guerre civile à un génocide dans toute sa complexité sans analyser le rôle et l'impact de l'extrémisme dans cette équation. La clef pour comprendre le rôle et l'impact des éléments extrémistes sur le risque de génocide suite à une guerre civile est de mesurer le degré de marginalisation de tels groupes au sein du processus décisionnel (Prunier 1995, 166-174). Plus les éléments extrémistes sont isolés et marginalisés, moins il y aura de risque qu'une guerre civile ne débouche sur un génocide. Dans ce contexte, la probabilité de génocide émane moins de la menace posée par la guerre elle-même mais plus du danger représenté par l'implication d'éléments extrémistes dans le processus décisionnel (Lemarchand 1994, 594-597). En d'autres termes, pour évaluer le risque de génocide suite à une guerre civile, il faut mesurer le degré d'influence que les extrémistes ont sur les décideurs, à savoir, les élites au pouvoir. Dans une partie précédente, il a été expliqué comment l'environnement d'une guerre radicalise les intérêts des élites au pouvoir (Mansfield et Snyder, 90-91). Mais dans le cas où les éléments extrémistes entretiennent des liens proches avec les élites au pouvoir, et ont donc un degré d'influence élevé sur leurs décisions, la conséquence sera le renforcement d'idées et de politiques encore plus dures. De plus, si les groupes extrémistes forment des alliances avec des élites au pouvoir, ils se retrouvent directement impliqués dans le processus décisionnel de l'Etat (Prunier 1995, 166-174). Nous proposons donc l'hypothèse que plus un ou des groupes

extrémistes ont de l'influence sur le processus décisionnel, plus le risque que les élites aient recours au génocide pour faire face à la menace politique et militaire au pouvoir est important.

Pourtant, il paraît aussi évident que le degré de marginalisation des groupes extrémistes est aussi conditionné par le niveau de menace militaire et politique posé par la guerre. Plus le niveau de la menace posée est élevé, moins les éléments extrémistes seront marginalisés. Dans le cas où le niveau de menace posé par un conflit est élevé, les élites auront beaucoup plus tendance à intégrer des solutions, mêmes les plus radicales, proposées par les éléments extrémistes, pour conserver le pouvoir. Suivant ce raisonnement nous formulons l'hypothèse suivante: plus la menace politique et militaire d'un conflit est élevée, plus l'impact des groupes extrémistes sur le processus décisionnel est important, plus le risque que les élites aient recours au génocide est grand. Cette hypothèse implique qu'il existe une relation causale entre le degré de menace politique et militaire posé par une guerre, l'impact des groupes extrémistes sur le processus décisionnel et le risque de génocide.

Les préconditions d'un génocide:

le type d'idéologie et l'identification d'un groupe cible

L'hypothèse principale avancée par ce mémoire est que la menace militaire et politique d'une guerre civile sont les déterminants principaux dans la décision des élites de déclencher une politique génocidaire. Pourtant il existe deux variables, à savoir le type d'idéologie des élites en place et l'identification d'un groupe cible, qui se développent en général avant l'éclatement d'une guerre, qui conditionnent en partie le choix des élites à avoir recours au génocide. Dans cette partie, nous allons dans un premier temps, analyser comment et quel type d'idéologie développé par les élites au pouvoir, conditionne le risque de génocide en temps de guerre. Plus précisément nous allons démontrer pourquoi et comment une idéologie radicale augmente le degré de risque de génocide suite à l'éclatement d'une guerre civile. Dans un deuxième temps nous allons expliquer les raisons pour lesquelles et la manière dont l'identification d'un groupe cible est une condition nécessaire pour le déclenchement d'un génocide.

Le type de l'idéologie des élites au pouvoir

Il serait difficile de comprendre le lien entre la menace posée par une guerre civile et le génocide, et plus particulièrement les rôles des élites dans cette relation sans accorder une place à l'idéologie dans cette grille d'analyse. Si nous partons du principe que l'idéologie dicte, en partie, le choix et les décisions des élites (Harff 2003, 62), nous pouvons avancer l'hypothèse qu'un certain type

d'idéologie pourrait faciliter certaines élites à choisir le génocide pour éliminer la menace posée par la guerre.

Dans ce cadre, nous formulons l'hypothèse suivante: dans le contexte d'une guerre civile, une idéologie radicale augmente la probabilité de génocide contre un groupe cible. Pour reprendre l'idée de Barbara Harff, une idéologie radicale se définit comme une idéologie d'exclusion-c'est-à-dire-un ensemble de croyances qui justifient l'exclusion, la persécution ou l'élimination d'un certain groupe au sein d'une société au nom d'un principe ou d'un but premier (Harff 2003, 63). Ce type d'idéologie est souvent basé sur une idée raciale/religieuse/ethnique/nationale/politique qui au nom d'un idéal à atteindre divise la société entre les parias (le groupe cible) qui deviennent des ennemis de la société et les autres membres élus pour construire un nouveau projet social. (Harff 2003, 63). Le rôle d'une telle idéologie dans la relation entre la guerre civile et le génocide est qu'elle offre aux élites la justification et la légitimation morale nécessaire pour avoir recours au génocide (Valentino 2000, 31-43). Par cette idéologie, le groupe cible se retrouve exclu de la société établie. Il devient donc un groupe paria, de sous-homme qui n'a plus sa place au sein «d'une société civilisée», qui n'a plus le droit à la protection de l'Etat et par conséquent peut être victime «légitimement» d'être traité de la sorte.

Une idéologie radicale se développe, généralement avant l'éclatement d'une guerre, avec l'accès des élites au pouvoir (Melson 1992, 30-33). Mais l'environnement d'une guerre vient 1) cristalliser les tensions et a pour conséquence de radicaliser une idéologie déjà radicale (Des Forges 1995, 44-

47) 2) réduire les barrières morales quant à envisager et implémenter une solution radicale pour éliminer la menace, à savoir l'élimination physique d'un groupe cible (Des Forges 1995, 46) et 3) imposer des contraintes aux yeux des élites quant au choix d'une politique moins radicale telle que l'expulsion d'un groupe cible (Melson 1992, 19). Alors qu'avant l'éclatement d'une guerre une idéologie d'exclusion aurait sans doute justifié la discrimination ou l'expulsion d'un groupe «paria», l'environnement d'un conflit pousse les élites à voir plus «grand» et ainsi à considérer et utiliser une politique d'extermination pour éliminer la menace posée par le groupe cible. La relation entre l'environnement d'une guerre et l'idéologie des élites est donc à double sens. Dans un sens la guerre va renforcer une idéologie déjà radicale. De l'autre, une idéologie d'exclusion facilitera la décision des élites de choisir le génocide comme solution au problème d'un conflit

L'identification du groupe cible

Pour qu'il y ait génocide, il doit obligatoirement y avoir un groupe cible (Harff et Gurr 1996). Tel qu'expliqué précédemment dans la définition d'un génocide, le processus d'identification de ce groupe se fait par les génocidaires, selon des critères ethniques (langue ou culture commune), raciaux (traits physiques héréditaires associés à une région spécifique), religieux (religion commune), politiques (affiliation à un parti en commun), sociaux (niveaux sociaux-économiques en commun) (Harff et Gurr 1996, 36-38). Une mise en garde est cependant nécessaire: l'identification d'un groupe cible ne suffit pas à

elle-même pour déterminer si ce groupe sera victime d'un génocide. Bien que l'identification soit une étape nécessaire à la planification et à l'exécution d'un génocide, un groupe est généralement ciblé car les élites au pouvoir définissent, selon des caractéristiques subjectives, que ce dernier pose 1) non seulement une menace au pouvoir de ces élites, mais également que 2) ce groupe est une menace à l'ensemble de la société établie et 3) même si le groupe ciblé est dans sa majorité non armé, dans le subconscient des élites il pose une véritable menace car il est toujours associé avec une force politique et militaire dont est considéré par les élites comme le principal soutien (Valentino 2000, 38-43)

Les 3 critères exposés ci-dessus relèvent les différents niveaux de menace posés par un groupe cible. Ils impliquent qu'il existe une relation causale directe entre l'identification d'un groupe cible, la perception de la menace posée par ce groupe au pouvoir des élites et le risque de génocide. Le degré de menace posé par un groupe cible au pouvoir des élites, sera toujours évalué en fonction de la menace posée par le groupe d'opposition auquel il est associé, par les élites (Harff 2003, 59). Le groupe cible est caractérisé par les élites au pouvoir comme la principale source de soutien de l'opposition dont celle-ci tire sa légitimité et sa force de contestation.

Dans ce contexte, premièrement, plus la menace de l'opposition (qui émane en partie de son organisation politique et militaire telle qu'expliquée précédemment) est élevée, plus les élites percevront le groupe cible comme une menace politique et militaire non seulement à leur pouvoir mais à l'ordre de toute la société établie, plus le risque que le groupe cible soit victime de génocide

augmente. Deuxièmement, plus le soutien du groupe cible à l'opposition est élevé, plus il sera considéré comme une menace au «droit inaliénable» des élites à gouverner, plus le risque que le groupe soit victime d'une politique génocidaire planifiée et exécutée par les élites augmente. Il existe donc une menace à deux sens: d'un côté, un lien entre la menace politique et militaire posée par l'opposition et le risque de génocide contre un groupe cible en temps de guerre, et de l'autre, le degré de soutien du groupe cible à l'opposition et la perception de cette menace par les élites. De la même manière que l'identité du groupe cible est définie par les génocidaires, ce n'est ici pas le véritable soutien accordé ou non aux groupes d'opposition par le groupe cible qui est l'élément déterminant, mais plutôt la perception qu'on les élites de la force du soutien que le groupe cible a pour l'opposition.

Conclusion du chapitre 1

La décision par les élites d'avoir recours à une politique génocidaire pour faire face à la menace posée par une guerre civile est un phénomène relativement rare. Tout au long de ce chapitre, nous avons identifié la conjoncture complexe de conditions qui mène à son déclenchement. Dans un premier temps, nous avons cherché les facteurs d'explications au sein de la guerre civile même et plus précisément dans la nature et dans l'intensité de la menace militaire et politique posée par la guerre au pouvoir des élites. Nous avons conclu selon tout un nombre de variables (l'intensité de la guerre, la durée

d'un conflit, l'issue des affrontements militaires, la remise en cause du pouvoir par l'opposition politique au régime, et le rôle et l'impact des extrémistes dans la lutte pour le pouvoir) que plus la menace militaire et politique posée par la guerre est élevée, plus le risque de génocide est important. Dans un deuxième temps, nous nous sommes tournés vers certaines variables (le type d'idéologie des élites au pouvoir et l'identification d'un groupe cible) qui au sein des élites mêmes, vont en temps de guerre civile les disposer à choisir le génocide plutôt qu'une autre option pour faire face à la menace posée par la guerre civile. Nous avons conclu que dans l'environnement d'une guerre civile, une idéologie radicale et l'identification d'un groupe cible par les génocidaires, sont deux conditions nécessaires à la planification et à l'exécution d'une politique génocidaire. Il est important de préciser que l'impact de ces deux variables sur le risque de génocide est conditionnel à l'éclatement d'une guerre civile. En d'autres termes, la présence des ces deux variables ne suffit pas en elle-même pour déclencher un génocide. C'est l'interaction entre une idéologie radicale et l'identification d'un groupe cible avec la menace militaire et politique posée par une guerre qui joue sur la probabilité de génocide. Le Chapitre 1 de ce mémoire a été consacré à l'élaboration d'un modèle de causalité pour analyser et expliquer la relation causale entre guerre civile et génocide. Nous allons maintenant, dans le deuxième chapitre de ce mémoire, appliquer notre modèle de causalité à un cas concret dans le but précis que notre modèle nous apporte une lecture plus complète et donc une meilleure analyse du lien entre guerre civile et génocide dans le cas du Rwanda. .

CHAPITRE 2: ÉTUDE DE CAS SUR LE RWANDA

Le 2 octobre 1990, le Front Patriotique Rwandais (FPR) lance une invasion sur le Rwanda à travers la frontière ougandaise, marquant le début de la guerre civile. Entre les mois d'avril et de juillet 1994, entre 500'000 et 1'000'000 de Tutsis et Hutus modérés, soit 10 à 15 % de la population rwandaise, ont été massacrés dans un génocide qui a choqué le monde par sa violence et sa cruauté. Existe-t-il un lien entre ces deux phénomènes ? Si oui, lequel ? Peut-on dire qu'il existe une relation causale entre guerre civile et génocide ? Ce chapitre va analyser et expliquer pourquoi et comment la guerre civile rwandaise a débouché sur un génocide. Il se concentra plus particulièrement sur la manière dont le niveau de la menace (militaire et politique) posé par la guerre va conditionner les décisions et les choix des élites. Un génocide est ainsi considéré comme une décision des élites, un choix stratégique fait par celles-ci pour faire face à la menace posée par un conflit interne à leur pouvoir. Dans un premier temps, nous allons analyser la manière dont l'idéologie suprématiste Hutu va fournir la légitimité et la justification nécessaires aux élites pour organiser et déclencher un génocide. Dans un deuxième temps, nous allons démontrer quel impact un niveau de menace militaire et politique plus faible joue sur la décision ou non de déclencher un génocide. La période de 1959 à 1990 au Rwanda nous offre un cadre d'analyse propice tout en nous fournissant des éléments d'explication indispensables pour comprendre les causes et le déroulement de la guerre civile et du génocide. Dans un troisième temps nous allons analyser

pourquoi et comment un niveau de menace militaire et politique élevé créé par la guerre civile va déterminer le recours au génocide par les élites. Ce chapitre a donc pour objectif de démontrer qu'il existe une relation proportionnelle directe entre le niveau de menace militaire et politique posé par la guerre et le risque de génocide au Rwanda.

Idéologie et identification: les prémices d'un génocide

La colonisation est, pour la majorité des chercheurs sur le Rwanda, un point tournant dans l'histoire de ce pays. On ne peut comprendre les causes et les mécanismes qui ont mené les élites au déclenchement du génocide sans analyser l'impact de la colonisation sur l'histoire rwandaise. La colonisation marque la destruction des rapports sociaux traditionnels entre Tutsi et Hutu qui étaient, avant cette époque, caractérisés par une certaine mobilité sociale entre les différents groupes qui composaient la société rwandaise (Hintjens 1999, 250). Il existait une hiérarchisation de la société où la minorité Tutsi détenait une position privilégiée au détriment de la majorité Hutu. Pourtant les barrières entre les différents groupes n'étaient pas figées, les identités ne se définissaient pas selon des critères établis, et les différences étaient plutôt socio-économiques qu'ethniques (Hintjens 1999, 252-253). Les colonisateurs imposent donc la construction d'un nouveau projet social basé sur une idéologie raciale où les identités se rigidifient. Les liens entre les groupes qui composent la société deviennent conflictuels et inégalitaires et se définissent dorénavant selon des

critères ethniques immuables. Une nouvelle hiérarchisation de la société s'installe peu à peu: les colonisateurs allemands puis belges voient les Tutsis comme la «race supérieure», tirant ses origines de l'Éthiopie et de l'Égypte, nations au passé judéo-chrétien, et les érigent en élites incontestées du Rwanda par l'entremise desquelles les colonisateurs vont régner (Melson 2003, 327-329). De leur côté, les Hutus se retrouvent dépossédés de tout pouvoir politique et seront pendant la majeure partie de la colonisation, la classe opprimée. Dans ce contexte, à partir de 1933, l'administration coloniale introduit un système de carte d'identité où l'ethnicité de chaque membre de la société rwandaise est clairement démarquée (Hintjens 1999, 253). Ces cartes vont 60 ans plus tard sceller le sort des futures victimes du génocide dont «l'identité ethnique» sera déterminée, par les élites au pouvoir et leurs agents, à partir du système de carte instauré par les colonisateurs. (Pour une analyse plus détaillée de l'époque précoloniale et coloniale voir Hintjens 1999 et Prunier 1995, 1-40).

De 1959 à 1962, la «révolution Hutu» va transformer en profondeur la société rwandaise. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les Belges vont progressivement changer de camp face à la montée d'une élite Hutu exaspérée par le système inégalitaire et exploiteur imposé par les colons. Aidée par l'arrivée d'une nouvelle classe dirigeante en Belgique, l'élite Hutu éduquée dans les écoles catholiques rwandaises, réclame un Rwanda indépendant où la majorité Hutu détiendrait l'exclusivité du pouvoir, une concession normale, selon elle, suite à soixante ans de domination Tutsi (Hintjens 1999, 254). Les élites Hutus prennent peu à peu le contrôle de l'État rwandais au détriment de la

minorité Tutsi qui, sans pouvoir et sans privilèges, se trouve reléguée à l'arrière plan. En 1962, la République Rwandaise (dirigée par Grégoire Kayibanda 1962-1973) est créée remplaçant un système de domination par un autre où l'élite Hutu détient le monopole du pouvoir (Melson 2003, 330-331). Dans cette révolution, l'idéologie va jouer un rôle clef. Dans le but de consolider son pouvoir et combattre les vestiges de l'ancien régime, Kayibanda va développer et utiliser une idéologie d'exclusion pour rallier la population Hutu à sa cause et justifier les campagnes de violences sporadiques contre les Tutsis, destinées à affaiblir de manière permanente le poids politique de la minorité. Suite à un coup d'État en 1973, une élite venant du Nord du pays menée par le Général Juvénal Habyarimana, prend le pouvoir. Le régime de Habyarimana va suivre les traces de la 1^{ère} République et prôner une idéologie de haine contre les Tutsis qui devient l'un des fondements de la 2^{ème} République et fournit la principale légitimation à l'hégémonie incontestée de Habyarimana et de son entourage direct: akazu⁸. (Plus de détails sur la 1^{ère} République et le coup d'Etat de Habyarimana seront donnés dans la 3^{ème} partie de ce chapitre)

Cette idéologie radicale va dicter, en partie, les choix et les décisions des élites rwandaises et va culminer en 1994 dans un génocide des Tutsis.

⁸ L'akazu, se traduisant par petite maison, d'abord connu sous le nom de Clan de Madame, est un groupe d'élites formé par Agathe Habyarimana, femme du Général Habyarimana, à la fin des années 80. Il est composé majoritairement de hauts dirigeants militaires et civils, plutôt extrémistes, appartenant soit à la famille d'Agathe Habyarimana soit des proches de sa famille, venant tous du Nord-Ouest du Rwanda. Il est à l'origine créé pour veiller sur les intérêts du Président face à l'augmentation de l'opposition au début des années 90. Avec la montée progressive de la menace militaire et politique au pouvoir des élites accompagnée d'une perception que Habyarimana est prêt à faire des concessions à l'opposition, l'akazu, au pouvoir grandissant, se radicalise de plus en plus. Avec une main ferme sur les clefs du pouvoir, l'akazu va, dès la fin 92, planifier un génocide visant l'élimination physique des Tutsis et Hutus modérés (Hintjens 1999, 259-260; Prunier 1995, 85-87, 169).

L'idéologie «suprématiste Hutu» suit les traces de celle développée pendant l'ère coloniale. Elle se base à nouveau sur l'idée de la race mais cette fois-ci célèbre la «supériorité raciale» des Hutus (Des Forges 1995, 45-46). Rappelons à ce point qu'une idéologie radicale se définit comme une idéologie d'exclusion-c'est-à-dire-un ensemble de croyances qui justifie l'exclusion, la persécution ou l'élimination d'un certain groupe au sein d'une société au nom d'un principe ou d'un but premier (Harff 2003, 63). Ce type d'idéologie est souvent basé sur une idée raciale/religieuse/ethnique/nationale/politique qui, au nom d'un idéal à atteindre, divise la société entre les parias (le groupe cible), qui deviennent des ennemis de la société et les autres membres élus pour construire un nouveau projet social (Harff 2003, 63).

Durant la colonisation, les Européens avaient développé tout un ensemble de mythes historiques pour justifier la domination Tutsi sur les Hutus. Se basant sur des traits physiques qui, selon les colonisateurs, différençaient les Tutsis des Hutus et se «rapprochaient» du physique d'une personne blanche, les colonisateurs prétendaient que les Tutsis étaient des «Hamites». Selon les colonisateurs, les «Hamites » étaient des africains blancs venant du Nord-est de l'Afrique (région géographiquement proche de l'Europe) qui avaient amené «la civilisation» sur ce continent (Des Forges 1995, 44). Suite à la révolution Hutu, les élites reprennent ces mythes pour présenter les Tutsis comme membres d'une race étrangère et justifier donc leur exclusion de la société. Construit autour de l'hégémonie incontestée et inaliénable des Hutus, le régime de Habyarimana milite pour la construction d'un nouveau projet social. Dans cette

nouvelle société, les Tutsis sont relayés au rang de paria et les Hutus, «seuls rwandais purs et véritables», sont les seuls héritiers légitimes du pouvoir et les seuls garants du maintien au pouvoir de la majorité (Uvin 1997, 98-99).

Le fondement du pouvoir et la légitimité de la domination Hutu, pendant plus de 20 ans, vient de la notion que seul le régime de Habyarimana peut garantir que le pouvoir restera entre les mains de la majorité, face à une minorité «qui chercheraient constamment à reprendre le pouvoir pour asservir le peuple Hutu» (Uvin 1997, 98). Les élites Hutus puisent la force et la légitimité de leur pouvoir, dans l'idée que ces derniers représentent le groupe «ethnique» majoritaire au Rwanda. Dans ce contexte, la revendication du pouvoir par les Tutsis est illégitime car ces derniers ne représentent que 10 % de la population de ce pays. Cette vision du pouvoir n'est pas uniquement prônée par les élites mais elle est partagée par l'ensemble de la population rwandaise. Il est évident que cette dernière ne soutient pas unilatéralement la dictature du Président Habyarimana et qu'une opposition, plus particulièrement venant des Hutus du Sud, existe. Pourtant la majorité des Hutus soutiennent inconditionnellement l'idée que le caractère majoritaire des Hutus leur donne un droit légitime inaliénable et incontestable sur le pouvoir (Des Forges 1999). (Plus de détails sur l'opposition Hutu venant du Sud seront donnés dans la 3^{ème} partie de ce chapitre).

Bien que l'idéologie allait servir comme principal facteur de justification et de légitimation morale au génocide, c'est l'environnement de la guerre qui va transformer une idéologie d'exclusion en idéologie meurtrière (Melson 1992, 18-

19; Des Forges 1995, 46). Si avant la guerre une telle idéologie justifiait la discrimination et l'expulsion de la minorité Tutsi, la guerre civile et plus particulièrement la menace politique et militaire posée par celle-ci, va non seulement durcir une idéologie déjà radicale, mais aussi éliminer les barrières morales (déjà faibles) envers une politique d'extermination physique de la «menace Tutsi» et surtout ériger la minorité Tutsi en groupe cible, ennemi de la société établie et responsable de tous ses maux. Avec l'invasion du FPR en 1990 et le déclenchement de la guerre civile, la menace politique et militaire posée par la minorité Tutsi n'existe plus simplement dans le subconscient des élites: elle devient réelle. Les Tutsis seront dorénavant associés par le régime de Habyarimana à une véritable force militaire et politique (FPR), dont la minorité est considérée comme le principal soutien (Des Forges 1995, 46).

Grâce à une idéologie d'exclusion et de haine qui diabolise les Tutsis comme une «race étrangère», esclavagiste, avide de pouvoir et qui légitime, au fur et à mesure des victoires militaires et politiques du FPR, une politique génocidaire, le régime de Habyarimana va le 4 avril 1994 déclencher un génocide. Les élites vont progressivement renoncer aux anciennes politiques, à savoir celle de la discrimination et celle de l'expulsion, pour affaiblir politiquement et militairement le groupe qui représente et symbolise sa chute. Les civils Tutsis sont dorénavant au même titre que le FPR des ennemis de la société; une menace qu'il faut éliminer à tout prix pour conserver le pouvoir.

**La menace politique et militaire de 1959 à 1990 :
une menace contenue et limitée**

La force de l'Etat et l'élimination de l'opposition interne: 1959 à 1980

Avec l'accès au pouvoir de Habyarimana en 1973 par un coup d'État sanglant, ce dernier allait assurer la domination d'un groupe de Hutus provenant du Nord pendant plus de 20 ans. Pourtant Habyarimana et ses fidèles n'étaient pas les seuls à revendiquer un droit inaliénable sur le pouvoir au Rwanda. Suite à la décolonisation, les Hutus avaient accédé au pouvoir suite à une révolution menée par le Parti du Mouvement de l'Émancipation Hutu (Parmehutu), dont le principal dirigeant est Grégoire Kayibanda et dont la majorité des élites et des militants venaient du Sud du Rwanda. Suite à des élections au début des années 60, où le Parmehutu récolte 80% des voix, ce parti va peu à peu instaurer son hégémonie sur le pouvoir et de ce fait renverser la monarchie Tutsi (Uvin 1997, 96). Avec l'aide politique et militaire des colonisateurs belges, et grâce à une campagne soutenue d'attaques, d'exils forcés et de discrimination contre les élites Tutsis et leurs principaux soutiens tout au long des années 60, Kayibanda crée progressivement une dictature suprématisiste Hutu où seuls les Hutus venant du Sud vont avoir un véritable poids (Uvin 1999, 257-259). Néanmoins de plus en plus exaspéré par une domination sudiste et encouragé par une armée composée majoritairement par des Hutus venant du Nord, le Général Juvénal Habyarimana lance un coup d'État en juillet 73 pour prendre le contrôle de l'État et instaurer à son tour une hégémonie des Hutus du Nord sur le pouvoir.

Dès son arrivée, Habyarimana organise une campagne systématique d'emprisonnement et/ou d'exécution contre les principaux dirigeants de la 1^{ère} République. Deux ans plus tard, tous les vestiges de l'ancien régime sont bel et bien décimés. La majorité des anciens décideurs sont soit emprisonnés soit assassinés et leurs principaux soutiens se voient absorbés dans le Mouvement Révolutionnaire pour le Développement (MRND), le nouveau parti au pouvoir, dirigé par Habyarimana. À partir de 1975 et jusqu'à la fin des années 80, grâce à une campagne acharnée de discrimination contre les Hutus du Sud et plus particulièrement dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la fonction publique, le régime de Habyarimana garde une main ferme sur le pouvoir (Uvin 1997, 100-102). D'un côté, en emprisonnant et exécutant les élites sudistes, Habyarimana a réussi à couper la tête du mouvement d'opposition. Sans véritable leader charismatique pour organiser et mobiliser ses militants, le Parmehutu, instrument de domination des Hutus du Sud tombe dans l'oubli. De plus, la politique de discrimination dirigée contre les Hutus du Sud laisse la population de cette région dans une grande précarité, incapable de résister à un parti qui a infiltré toutes les sphères de la société rwandaise et qui jusqu'à la fin des années 80 a le soutien de la majorité de la population rwandaise (Des Forges 1999). Finalement, avec le coup d'État de 1973, le Parmehutu perd le contrôle de l'armée qui, composée majoritairement de Hutus du Nord, donne son allégeance au régime de Habyarimana (Des Forges 1999).

Malgré l'hostilité ouverte du régime de Habyarimana envers les Hutus venant du Sud, ces derniers sont et restent avant tout des Hutus et donc une

opposition qui, dans une certaine mesure, était tolérable. La 1^{ère} République aussi bien que la 2^{ème} République percevait la minorité Tutsi comme la véritable menace. Avec l'avènement de la révolution, les Hutus militent pour la construction d'un nouveau projet social où les Hutus détiendront dorénavant les clefs du pouvoir. Dans le but de le consolider le pouvoir, les élites Hutus vont, de 1959 à 1967, lancer une série d'attaques contre la minorité Tutsi. Cette violence a pour conséquence la mort de 20'000 Tutsis et la fuite de plus de 200'000 autres vers les pays avoisinants (Kuperman 2004, 63-66). En moins de huit ans le pourcentage Tutsi au sein de la population rwandaise est passé de 17% à 9%. Ceux qui restent se retrouvent sans aucun véritable pouvoir, forcés de vivre sous un régime qui ne leur laisse presque aucune liberté. Toute dissidence Tutsi se termine soit en exil forcé soit en exécution. Les Tutsis se retrouvent au sein d'un système dans lequel ils font face à une sévère discrimination dans tous les domaines qui de près ou de loin pourraient les mener au pouvoir (Uvin 1997, 100-101). Dans ces conditions l'organisation et la mobilisation d'une opposition viable sont nulles.

La menace militaire de 1959 à 1990 : une menace limitée

En parallèle, de 1959 à 1990, le Rwanda connaît une période de paix relative. Cette époque est néanmoins entrecoupée par quelques épisodes violents. La période de 1959 à 1963 nous offre, par exemple, un parallèle intéressant avec les événements qui vont caractériser l'horreur de la guerre civile 30 ans plus tard. Suite à la révolution Hutu de 1959, des centaines de milliers de

Tutsis vont fuir le Rwanda vers les pays avoisinants. A partir de 1961 jusqu'à 1967, certains groupes de réfugiés Tutsis vont lancer des attaques de l'Ouganda et du Burundi, dans le but de déstabiliser le régime de Kayibanda (Melson 2003, 331). Face à ces attaques, les élites au pouvoir répondent par de violents massacres contre la population Tutsi au Rwanda. On estime qu'entre 1959 et 1967, environ 20'000 Tutsis ont été assassinés et plus de 200'000 ont quitté le Rwanda (Kuperman 2004, 63).

Bien que la menace militaire posée par les réfugiés Tutsis au pouvoir des élites en place soit bien moindre que celle posée par le FPR 30 ans plus tard, nous pouvons déjà observer le début d'un schéma qui annonçait un possible génocide contre les Tutsis. Dans le but de mieux comprendre les conditions qui ont mené les élites au pouvoir à déclencher un génocide au début des années 90, il est intéressant à ce stade de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les événements dans les années 60 ont abouti à des massacres limités et non un génocide. Tout d'abord, il est important de préciser que, déjà à cette époque, les élites au pouvoir identifiaient les civils Tutsis au Rwanda aux groupes de réfugiés rebelles qui lançaient leurs attaques des pays avoisinants (Kuperman 2004, 63-64). Dans ce sens, nous observons que dans la majorité des cas où il y eu des attaques par des groupes de réfugiés Tutsis contre le régime, les élites au pouvoir répondaient par des massacres de Tutsis sur le territoire rwandais en représailles à ces attaques. De plus, l'idéologie révolutionnaire prône déjà la construction d'un nouveau projet social où les Tutsis «minorité parasitaire» n'avaient plus leur place.

Pourtant, les attaques lancées par les réfugiés Tutsis ne menaçaient que très peu la survie des élites en place. L'invasion la plus menaçante est lancée en décembre 63 du Burundi par un groupe de Tutsis exilés. Bien que les opposants se retrouvent proches de la capitale, dû en partie à la nature surprise de l'attaque, les troupes gouvernementales n'ont que peu de mal à contrecarrer une offensive mal armée et mal préparée (Prunier 1995, 56). En répercussion, le régime de Kayibanda ordonne le meurtre de 10'000 Tutsis entre décembre 63 et janvier 64 (Prunier 1993, 63). Le régime de Kayibanda gardait jusqu'en 1973 une main ferme sur l'Etat. Un danger faible pour les élites au pouvoir existait certainement mais à aucun moment ce danger ne risquait de se transformer en menace de guerre civile. Les insurgés Tutsis sont loin d'être aussi armés et organisés qu'ils ne le sont dans les années 90 (Kuperman 2004, 63-66). Ils ne représentaient également aucune véritable menace sur le plan politique. Sinon, sur le plan de la menace militaire, le paysage rwandais reste relativement calme jusqu'au début des années 90.

La naissance de la menace: la création du FPR (1980 à 1990)

A la fin des années 70, la communauté Tutsi exilée commence peu à peu à s'organiser politiquement et plus particulièrement en Ouganda. Profitant d'une période de calme relative sous le régime d'Idi Amin, les réfugiés créent en 1979 le « Rwandese Alliance for National Unity » (RANU) : un mouvement politique non-violent qui revendique le retour des exilés Tutsis au Rwanda (Prunier 1993, 123-126). Jusqu'en 1985, le RANU reste une organisation modérée mais aussi

relativement impuissante. Son refus de considérer une option militaire, son faible nombre d'adhérents (environ 100 en 1983) et ses revendications relativement modérées (prônant uniquement un retour des réfugiés sans le contrôle du pouvoir) représentent une menace relativement faible pour le régime de Habyarimana (Reed 1996, 484). D'ailleurs de 1975 à 1990, les Tutsis au Rwanda connaissent une période de paix relative sans véritable campagne soutenue de violence organisée.

Dès le milieu des années 80, la nature et le niveau de la menace posés par le RANU au pouvoir de Habyarimana changent radicalement. Depuis les années 60, des centaines de milliers de Tutsis avaient fui le Rwanda vers les pays avoisinants, notamment l'Ouganda et le Burundi, pour échapper aux vagues de persécution lancées, tout d'abord, par le régime de Kayibanda, et par la suite, celui de Habyarimana (Prunier 1995, 61-64). Ces groupes de réfugiés avaient, dès les années 60, revendiqué un droit de retour. Mais en 1986, Habyarimana proclame une interdiction formelle d'un retour, invoquant que le Rwanda ne dispose pas des ressources suffisantes pour accueillir un tel nombre de réfugiés (entre 500'000 et 700'000 selon Gérard Prunier) (Prunier 1995, 62-63; Kuperman 2004, 66). Suite au refus définitif de Habyarimana d'envisager un retour possible des exilés Tutsis au Rwanda et exaspéré par une communauté internationale qui n'exerce aucune véritable pression sur le gouvernement rwandais pour exiger ce retour, le RANU adopte une nouvelle stratégie: il opte officiellement, à partir de Juin 87, pour l'utilisation possible d'une offensive

militaire pour imposer au régime de Habyarimana le retour des réfugiés Tutsis sur le sol rwandais (Kuperman 2004, 67).

Pour refléter ce changement de tactique le RANU adopte un nouveau nom: il sera dorénavant connu sous le nom de Front Patriotique Rwandais (FPR). Plus important encore dès 1988, le FPR ne demande plus simplement un retour des exilés Tutsis au Rwanda. Il revendique plus ou moins ouvertement le renversement du régime de Habyarimana et la volonté de reprendre le contrôle du pouvoir (Kuperman 2004, 67). En parallèle, dès la fin des années 80, l'influence du FPR auprès de la diaspora Tutsi augmente considérablement grâce à la création d'un réseau de liens politiques entre la diaspora avec le FPR en son centre. La diaspora va dorénavant fournir plus de 1'000'000\$ US chaque année pour financer les activités du FPR (Kuperman 2004, 66-68). Dès les années 60, la diaspora Tutsi qui, 20 ans plus tard s'étendait jusqu'en Amérique du Nord, avait toujours entretenu des liens proches grâce à la création de multiples associations politiques, sociales et culturelles qui militaient, un peu partout dans le monde, pour un retour des réfugiés Tutsis au Rwanda (Pour plus de détails sur la diaspora Tutsi voir Prunier 1993, 123-126; Prunier 1995, 64-67) Finalement le FPR s'organise militairement en recrutant de plus en plus de réfugiés qui avaient participé aux cotés du «National Resistance Army» (NRA) au renversement de Milton Obote (président de l'Ouganda 1966-1971/1980-85), dont Paul Kagame, qui deviendra le leader emblématique du FPR et un des acteurs déterminants dans la victoire du FPR suite à la guerre civile (Prunier 1995, 67-74).

**La menace politique et militaire à son paroxysme:
la guerre civile (1990-1994)**

La guerre civile débute officiellement au mois d'avril 1990 avec l'invasion du FPR. Le début de la guerre est plutôt favorable au FPR : la force armée fait d'importantes avancées dans le Nord et Nord-Est du territoire. Nous observons ainsi dans les premiers mois de la guerre un déplacement massif de réfugiés, pour la majorité des Hutus, cherchant à fuir l'arrivée du FPR sur leurs terres (OUA 2000, 53). Pourtant ces succès sont d'une courte durée: en octobre 1990, les Forces Armées Rwandaises (FAR) lancent une contre offensive et repoussent peu à peu le front d'opposition vers la frontière ougandaise. La première année de la guerre ne présente qu'une menace faible pour les élites au pouvoir. Dès les premières semaines de la guerre, les FAR infligent de nombreuses pertes au FPR qui voit plusieurs de ses chefs assassinés et plusieurs centaines de ses hommes morts aux combats (Prunier 1993, 131-135). Le FPR est également moins bien armé que les FAR ne disposant d'aucune artillerie lourde ni de blindés (Prunier 1993, 132). Les troupes gouvernementales ont peu de mal à contrecarrer l'offensive lancée par un groupe qui avec une troupe de 5'000 hommes mal armés, n'avait pas les moyens nécessaires pour poser une véritable menace au gouvernement rwandais, disposant de la machine de l'Etat à son service (Prunier 1993, 133). Il est estimé que 70% du budget de l'Etat est attribué à la défense du pays et aux coups engendrés par la guerre (OUA 2000, 60). Avec un leadership décapité et des combattants démotivés, le

FPR décide de se replier vers la frontière ougandaise. Il est important de préciser que le commandement du FPR avait, dans les débuts de la guerre, mal évalué l'offensive qu'il allait entreprendre. Croyant qu'il serait reçu comme un libérateur par les Rwandais, le FPR s'était préparé pour une attaque d'une courte durée, nécessitant que peu de moyens (Prunier 1993, 132-133). Le commandement du FPR, convaincu de la légitimité de leur attaque, espérait rallier non seulement tous les Tutsis à leur cause mais également la majorité des Hutus qu'ils estimaient désillusionnés par 20 ans de dictature. L'invasion n'aura pas mené au succès escompté pour le FPR, pourtant elle aura des répercussions majeures pour les Tutsis au Rwanda. Les élites au pouvoir qui jouaient sur la carte ethnique pour associer tous les Tutsis au sein du Rwanda au FPR, ordonnent des arrestations massives à Kigali alors que des massacres s'organisent dans les campagnes rwandaises. (OUA 2000, 53-54).

L'attaque de 1990 a également des conséquences importantes sur le régime au pouvoir. Le début des années 90 marque ainsi un changement profond de la scène politique rwandaise. Poussé par la pression internationale et l'invasion du FPR, le régime de Habyarimana avait dès le début des années 1990 ouvert le système politique à la compétition. L'ouverture du système politique au multipartisme s'est amorcée dès la toute fin des années 80, avec une augmentation de la contestation politique au sein du Rwanda dénonçant les travers d'un système à parti unique, à savoir celui du Président Habyarimana, le MRND (Assemblée nationale 1998, 75-76). De nouveaux partis politiques avaient été créés, composés majoritairement de Hutus modérés désillusionnés par un

régime qui n'avait véritablement rien fait pour améliorer les conditions de vie des Rwandais. Nous observons donc la création de plusieurs partis d'opposition, dont les principaux, le Mouvement Démocratique Républicain (MDR), le Parti Social Démocrate (PSD), le Parti Libéral (PL) et le Parti Démocrate Chrétien (PDC), militent pour un projet de réformes politiques, économiques et sociales avec l'intention de réduire l'hégémonie du régime de Habyarimana sur le pouvoir (Prunier 1995, 121-126). En d'autres termes, une des conséquences principales de l'invasion d'octobre 90 est une accélération des réformes qui avaient déjà été entamées avant l'éclatement de la guerre civile et qui visaient à créer un processus décisionnel beaucoup plus inclusif (Guichaoua 1997, 30-31).

Les années 1991 et 1992 vont marquer un tournant dans la guerre civile rwandaise. De retour des États-Unis, Paul Kagame, leader emblématique du FPR et futur président du Rwanda, réorganise complètement ses troupes et décide de se concentrer sur une nouvelle stratégie de guerre: la guérilla (UNHCR 1994, 5). Contrairement à l'année précédente, le FPR va dorénavant lancer une série de petites attaques qui ciblent précisément la préfecture de Byumba, région du Nord et bastion des élites au pouvoir (Kuperman 2004, 72). Le FPR évite ainsi une confrontation directe avec les FAR. Fin janvier 91, Kagame lance une attaque symbolique contre Ruhengeri, une ville du Nord du Rwanda et un point fort de soutien des élites au pouvoir. L'attaque contre Ruhengeri le 21 janvier 1991 va une nouvelle fois mener à des violentes représailles contre les Tutsis au Rwanda et plus particulièrement dans les campagnes. Ces massacres ne sont pas le résultat de campagnes sporadiques et spontanées. Bien au contraire,

ils sont la conséquence d'une stratégie délibérément mise en œuvre par le gouvernement qui vise à avoir un levier à la fois militaire et politique sur le FPR en «prenant en otage les Tutsis de l'intérieur» (Guichaoua 1997, 30). L'intrusion dans Ruhengeri provoque aussi le déplacement de 100'000 paysans Hutus qui, désirant fuir l'avancée territoriale du FPR, se réfugient dans le Sud du pays. Dès 1992, ce nombre va tripler pour atteindre 300'000 personnes voulant toutes échapper à l'avancée progressive du FPR (Prunier 1995, 136). Paul Kagame organise également une campagne active de recrutement auprès des exilés Tutsis en Ouganda et d'ici 1992, le FPR double ses effectifs pour atteindre une force de 12'000 hommes (Des Forges 1999).

Le FPR n'est pas le seul belligérant à se mobiliser. Entre 1990 et 1991, les troupes gouvernementales passent de 6'000 à 30'000 soldats (FIRST). Fin 93, les FAR se doteront d'une force armée composée de 40'000 hommes (FIRST). Pourtant, malgré une supériorité numérique les FAR, dont le moral et la discipline baissent au fur et à mesure que la guerre avance, s'érodent peu à peu face aux attaques du FPR. Malgré plusieurs tentatives de cessez-le-feu entre les élites au pouvoir et les dirigeants du FPR, les combats continuent avec la guerre montant en intensité (UCDP 1990-1992)⁹. Dès 1992, l'avantage militaire tourne au profit du FPR. Dès la fin de 1992, les élites au pouvoir sont contraintes de se résigner qu'une victoire militaire n'est probablement plus possible. Pourtant elles restent confiantes de leur avantage certain dans l'arène politique. (Assemblée

⁹ Le Uppsala Conflict Database mesure l'intensité d'un conflit en fonction du nombre de morts engendrés par les combats pour une année précise. Pour l'année 90, il recense environ 700 morts et une intensité faible. Pour les années 91 et 92, il recense respectivement 1700 et 2700 morts avec un niveau d'intensité de guerre (niveau le plus élevé). Le niveau de guerre est attribué lorsque le nombre de morts engendrés par les combats dépasse 1000.

Nationale, 88-91). Pourtant, au fur et à mesure que le FPR marque des victoires dans l'arène militaire, sa position sur la scène politique se renforce.

Le FPR mène son combat sur le terrain, mais en parallèle, dès 1992, il décide de l'étendre sur un nouveau front: la sphère politique. Il revendique un retour des réfugiés Tutsis exilés, le contrôle de l'Etat, l'instauration d'une démocratie au Rwanda gouvernée par un Etat de droit et finalement une armée unifiée entre les FAR et les combattants du FPR (UNHCR 1994, 4). Il est important de préciser qu'au début de la guerre, quand le FPR ne représente encore qu'une menace minime, les élites au pouvoir avaient une certaine tolérance envers les mouvements d'opposition Hutus qui restent après tout des «Hutus» (Kirschke 2000, 393). La même tolérance n'avait jamais été accordée au FPR qui représente la minorité Tutsi «ennemie de la société». D'autant que le FPR revendique la totalité du pouvoir et, avant Arusha, n'est pas vraiment prêt à faire de concessions. La menace représentée était ainsi totale: à la fois militaire et politique.

Plus grave encore pour les élites Hutus, avec l'avantage progressif du FPR sur le terrain dès 1992 et la volonté de plus en plus marquée de ce dernier de pénétrer dans la sphère politique, les partis politiques Hutus modérés (le MDR, le PSD, le PL et le PDC) et le FPR entament des négociations (Kirschke, 2000, 394). Notons que dès 1991, les quatre principaux partis d'opposition avaient créé un «comité de concertation» qui avait pour but premier de présenter un front uni face au MRND afin de consolider le poids politique de ces partis. Le «comité de concertation» avait non seulement pour objectif de créer un

changement réel sur la scène politique rwandaise en instaurant un système démocratique mais aussi d'entamer des négociations avec le FPR avec l'intention de mettre fin au conflit (Assemblée nationale 1998, 91-92). Pour les élites au pouvoir, la menace était multiple: uni face au MRND, les partis d'oppositions revendiquaient une transformation profonde du système politique passant par la remise en cause du pouvoir du régime en place et une intégration de leurs ennemis jurés dans le processus décisionnel de l'Etat. Dans le but d'augmenter leur pouvoir de marchandage face aux élites en place, les Hutus modérés et le FPR créent donc en 1992 une alliance stratégique déterminée à renverser le régime de Habyarimana. Plutôt qu'un véritable élan d'amitié, cette alliance est un acte de convenance entre deux groupes d'acteurs qui mettent leurs différences de côté pour vaincre un ennemi commun. Il existe beaucoup de méfiance de la part des Hutus modérés envers le FPR. Ces derniers craignent surtout qu'une fois au pouvoir le FPR remplace une dictature Hutu par une dictature Tutsi (Prunier 1995, 180-186).

Le coup de grâce pour les troupes gouvernementales et donc pour les élites au pouvoir vient en 1993. Face à une augmentation dans le nombre et dans l'intensité des massacres commis contre les civils Tutsis au Rwanda, le FPR lance, au début du mois de février, une offensive majeure contre les FAR. Pendant les mois de Janvier 93, plus de 300 civils sont massacrés dans des campagnes de violence organisées (Prunier 1995, 174). Avec la baisse des ressources des troupes gouvernementales au fur et à mesure que la guerre avance, les FAR n'arrivent plus à faire le poids face à l'avancée du FPR qui deux

semaines plus tard, se retrouve à seulement trente kilomètres de la capitale, Kigali (UNHCR 1994, 5). Avec l'avancée progressive du FPR vers Kigali de plus en plus de paysans Hutus cherchent, une nouvelle fois, à fuir vers le sud. A la fin du mois de février 93, 600'000 réfugiés se déplacent sur les routes du Rwanda. Au début du mois de mars, ce nombre augmente à 860'000 personnes (Prunier 1995, 175). Si on suppose, tel qu'expliqué dans le chapitre 1, que le nombre de personnes déplacées donne une mesure de l'intensité des combats, ceux de 93 sont particulièrement intenses. Rappelons que les combats de 91-92 avaient entraîné le déplacement de 100'000 à 300'000 personnes. (Pour plus de détails voir Chapitre 1, 22-25).

L'attaque de février 93 renforce le climat de méfiance envers le FPR. Certains membres de l'opposition Hutu modérée sont dorénavant convaincus que le véritable objectif du FPR est la conquête totale du pouvoir. A partir de fin février 93, nous pouvons observer un schisme au sein de l'opposition Hutu. D'un côté, les membres de l'opposition Hutu modérée qui, par intérêt, voient toujours la nécessité d'une alliance avec le FPR de l'autre, une opposition plus radicale pour qui le FPR devient au même titre que le régime de Habyarimana, un ennemi à combattre (Clapham 1998, 200; Prunier 1995, 180-186). Pourtant grâce à cette alliance, les Hutus modérés gagnent une faction armée et prennent de plus en plus de poids (politique et militaire) face à une élite dont le pouvoir lui échappe. Pour le FPR cette nouvelle union lui donne une place importante sur l'échiquier politique. Finalement cette alliance a aussi pour conséquence que les Hutus modérés vont se retrouver, au même titre que les Tutsis, sur la liste des victimes

de la politique génocidaire. Ils étaient devenus non seulement un danger trop important pour être toléré mais surtout, en vertu de leur association au FPR, des ennemis qu'il fallait éliminer pour avoir une chance de conserver le pouvoir. Face à une menace militaire et politique qui a atteint son paroxysme, l'entourage direct de Habyarimana, planifie secrètement un génocide visant l'élimination physique des Tutsis et des Hutus modérés (Prunier 1995, 169)

Contraintes par l'arrivée du FPR aux portes du pouvoir, une montée de la pression internationale et pour masquer la réalité du génocide qui se prépare les élites signent en 1993 un traité de paix avec le FPR en Tanzanie (les Accords d'Arusha) (Prunier 1995, 169). Depuis le début de la guerre civile, de nombreux acteurs internationaux, tels que l'Organisation de l'Unité Africaine, les Nations Unies, la Tanzanie, la France, la Belgique et les Etats-Unis, encourageaient l'adoption d'une solution diplomatique au conflit (Lemarchand 1994, 592). La communauté internationale avait toujours eu un poids assez important au Rwanda car le régime de Habyarimana dépendait en grande partie de l'aide internationale qui lui était fournie (pendant les années 80 le Rwanda recevait plus de 150 millions en aide internationale) (Kirschke 2000, 397). Pourtant dès la fin de 1992, Habyarimana déclare déjà dans un discours à Ruhengeri qu'il n'a aucune intention de respecter les accords d'Arusha qu'il qualifie de «scrap de papier» (Des Forges 1999). Habyarimana joue dès 1992 sur une double stratégie. D'un côté, pour satisfaire aux pressions internationales qui pèsent sur son régime, il montre une certaine volonté de trouver une solution négociée au conflit qui l'oppose au FPR. De l'autre, pour répondre au poids grandissant des

factions radicales au sein de son régime, Habyarimana déclarait qu'aucun compromis négocié ne serait véritablement mis en œuvre (OUA 2000, 65). Notons que la signature du traité d'Arusha par les élites au pouvoir marque plutôt la volonté du régime de Habyarimana de conserver l'aide internationale plutôt que le reflet d'un véritable élan pour la paix.

Pour les élites au pouvoir, Arusha signifie le début de la fin: la menace a atteint son apogée. Rappelons juste que la base du pouvoir repose sur deux principes fondamentaux: a) le contrôle de l'État et b) la monopolisation des moyens coercitifs détenus par un État. Sur ces deux points les accords sont nettement en faveur du FPR. Au niveau du partage du pouvoir, Arusha prévoit la création d'un nouveau conseil des ministres où la composition serait à égalité entre le MRND (le parti de Habyarimana) et le FPR qui détiendraient chacun 5 portefeuilles et 11 portefeuilles, dont celui de Premier Ministre, sont alloués aux autres partis politiques; encore une partie du pouvoir qui échappe au contrôle des élites (Clapham 1998, 202). Si Arusha était entré en vigueur, le MRND aurait dû se contenter de moins d'un quart des sièges dans le nouveau gouvernement transitoire. Plus important encore, Arusha prévoyait que 50% des positions de commandement au sein de l'armée irait au FPR. 50% du contrôle de l'armée seraient dorénavant accordés au FPR, avec une intégration de 40% de ses membres dans les troupes gouvernementales (Jones 1999, 69). Les élites allaient perdre la base la plus importante de leur pouvoir et de leur puissance : le monopole sur les moyens coercitifs et le soutien inconditionnel de l'armée. Comme l'a si bien dit Filip Reyntjens, un observateur international, Arusha

représentait un véritable coup d'État en faveur du FPR (JEEAR 1996, 25). Il est aussi important de préciser que le régime de Habyarimana ne voit pas ces concessions en termes de pertes à un parti politique rival mais véritablement comme une défaite accordée à l'ennemi.

L'année 93 amènent également des victoires importantes pour le FPR sur le terrain. Plusieurs observateurs internationaux ont conclu que dès 1993, le FPR avait les capacités nécessaires pour battre les FAR (Clapham 1998, 210). Plusieurs raisons poussent vers cette conclusion: a) contrairement aux ressources de l'Etat rwandais qui, entièrement dédiées à l'effort de guerre, diminuent chaque jour un peu plus, le FPR peut compter sur une source de financement beaucoup plus prospère: celle de la diaspora (Kuperman 2004, 67), b) le FPR possède un autre avantage sur les troupes gouvernementales: moins de 10 ans auparavant de nombreux membres du FPR, dont Paul Kagame, avaient participé aux cotés du NRA, dirigée par Yoweri Museveni, au renversement de Milton Obote (Président de l'Ouganda 1966-71/1980-85) lors de la guerre civile ougandaise (pour plus de détails voir Prunier 1993; UNHCR 1994, Kuperman 2004). Cet épisode va fournir un entraînement militaire indispensable au FPR qui, contrairement aux FAR, possède déjà la formation nécessaire pour combattre dans une guerre civile c) sous le leadership de Paul Kagame, le FPR bénéficie d'une organisation irréprochable et d'une motivation à toute épreuve.

Ce n'est certainement pas une coïncidence que la planification du génocide corresponde avec la période où le FPR prend le net avantage militaire et politique. Au fil des jours qui passent, le FPR marque de plus en plus de

victoires et les élites voient de plus en plus la possibilité d'une défaite dans un avenir proche. Comme l'a très justement dit Alan Kuperman: «under this scenario, the Hutu elite feared they would at best lose the privileges of rule, and at worst suffer deadly retribution for their violence against Tutsi during the war and their years of corruption and favoritism» (Kuperman 2004, 75). L'avenir pour les élites ne réserve rien de bon et au fur et à mesure que la guerre avance la situation devient de plus en plus critique pour les élites au pouvoir. Dans une tentative désespérée de garder le pouvoir, face à une menace militaire et politique qui dès le début de l'année 94 devient plus gérable, munies d'une idéologie qui offre la légitimation morale nécessaire et d'un groupe cible qui était présenté comme le «responsable de tous les maux du Rwanda», les élites déclenchent le génocide.

Le rôle et la manifestation de l'extrémisme : Le CDR

Il serait difficile de comprendre le mécanisme qui a mené la guerre civile rwandaise à un génocide sans analyser le rôle joué par les extrémistes dans cette équation. Ils ont une place particulièrement importante dans cette analyse car au Rwanda, ils font intégralement partie du processus décisionnel (Lemarchand 1994, 595). L'ouverture du système politique au début des années 90 a permis la formation d'un nouveau parti politique: la Coalition pour la Défense de la République (CDR). Formé en mars 92, le CDR, un parti composé majoritairement de Hutus radicaux et racistes, s'est fixé comme mission principale de radicaliser les positions du MRND face aux opposants du régime

(Prunier 1995, 128). Le CDR jouit, dès sa création, d'une position privilégiée au sein du processus décisionnel car ses idées reflètent celles de l'akazu. De plus, le CDR entretient des liens très proches avec les plus hauts dirigeants de l'Etat rwandais et, par ce fait, va jouer un rôle incontournable dans la décision des élites de planifier et exécuter la politique génocidaire.

La véritable menace pour le CDR se manifeste par la signature d'un cessez-le-feu entre le MRND et le FPR en juillet 92 et l'ouverture de négociations de paix, dès la fin de cette année. Arusha représente pour le CDR une menace sur deux fronts. Premièrement Arusha propose de changer radicalement la structure et la composition du processus décisionnel rwandais, instrument sur lequel le CDR perdrait son contrôle en cas de changement de sa configuration. Deuxièmement, les négociations d'Arusha marquent pour le CDR un tournant dans la politique de son principal allié: le président Habyarimana. Même si le Président n'a pas de véritable intention d'implémenter Arusha et voit ces accords comme un moyen de gagner du temps pour consolider son pouvoir, pour le CDR et ses alliés extrémistes n'importe quelle concession faite au FPR est considérée comme une haute trahison et mérite d'être sévèrement punie (UNHCR 1994, 7).

Dès la fin 92, Habyarimana tente ainsi de ralentir à tout prix la signature d'un accord. Jouant a) sur les désaccords au sein de la classe politique entre les acteurs qui sont pour une solution diplomatique au conflit et les plus radicaux qui militent pour une destruction totale du FPR et b) sur un désaccord avec le FPR quant à la composition de la nouvelle armée, Habyarimana tente de conserver le

statu quo (UNHCR, 7). Dans ce sens, en juillet 93, le Premier Ministre Dismas Nsengiyaremye, dans une lettre ouverte accuse le Président :

[]'attire votre attention sur les conséquences fâcheuses pouvant résulter de votre refus de signer les accords de paix... Actuellement des groupuscules terroristes préparent des attentats contre des responsables politiques et des troubles dans le pays en vue de favoriser une reprise des hostilités. En d'autres termes, il est nécessaire pour vous de trouver un subterfuge vous permettant d'éviter la signature de l'accord de paix, d'entraîner la démission du gouvernement actuel, de mettre en place un gouvernement belliciste et de provoquer la reprise des hostilités pour assurer... la sauvegarde des prérogatives et du pouvoir du Président de la République. (UNHCR 1994, 7).

Arusha marque donc une véritable coupure dans le soutien du CDR au Président, un rapprochement avec l'akazu et une volonté encore plus déterminée des extrémistes de se débarrasser «de la source de tout les maux du Rwanda»: les Tutsis et leurs alliés dont le Président fait maintenant intégralement partie. Ainsi «their anger at the President went hand in hand with their growing dreams of a final solution which would solve both the ethnic problem (killing of all Tutsi) and the threat of democratization (killing all moderate Hutu)» (Prunier 1995, 222). Dès la fin 92, l'akazu, le CDR ainsi que d'autres groupuscules au sein de l'armée et de l'intelligentsia, planifient le génocide et entrevoient la possibilité d'éliminer Habyarimana qui devient de plus en plus isolé (Prunier 1995, 222). Comme le souligne le rapport de l'Organisation de l'Unité Africaine sur le génocide au Rwanda :

[]e processus d'Arusha n'a servi qu'à convaincre le noyau radical qu'il n'avait pas d'autre choix que de poursuivre sa conspiration et de la mener jusqu'à la conclusion qui semblait de plus en plus

logique. La fait d'être obligé de partager le pouvoir avec d'autres Hutus était déjà suffisamment insultant. Le fait que les Accords d'Arusha allaient plus loin et accordent au FPR Tutsi une reconnaissance formelle et une place au gouvernement était intolérable». (OUA 2000, 66)

L'attaque de février 93 par le FPR va marquer un tournant dans la détermination du CDR et de leurs alliés d'implémenter le génocide (UNHCR 1994, 7). L'invasion de 93 montre non seulement la supériorité militaire du FPR et le danger que celui-ci pose au pouvoir mais elle cristallise la vision du CDR que seule «l'extermination de masse» mettrait une fin définitive aux ambitions «machiavéliques» du FPR de conquérir le pouvoir à tout prix. L'attaque de 93 a également pour conséquence que les idées prônées par le CDR et ses alliés commencent à avoir une certaine reconnaissance et acceptation au sein de la société rwandaise (Prunier 1995, 201-202). Alors qu'avant février 93, l'agenda politique du CDR était partagé seulement par une minorité de l'élite en place, dont l'akazu était le principal représentant, l'attaque lancée par le FPR va précipiter les ambitions du CDR au devant de la scène politique, médiatique et sociétale. En d'autres termes, de plus en plus de personnes au sein de l'élite dirigeante, de la classe politique, de l'intelligentsia et plus généralement l'opinion publique voient l'extermination de masse comme l'unique solution à la menace politique et militaire grandissante posée par l'ennemi Tutsi. Dans ce sens, nous pouvons observer, dès le milieu de l'année 93, la création d'un mouvement au sein de l'opposition rwandaise: «les Powers» (Clapham 1998, 200). Ils se

composent majoritairement d'anciens membres de l'opposition, à savoir le MDR, le PSD, le PDC et le PL, frustrés par une position qu'ils jugent trop modérée, de la part de cette opposition, face à l'invasion de 93 et à l'augmentation de la menace que celle-ci représente pour les intérêts Hutus.

Parallèlement dès juillet 93, la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTMLC), instrument utilisé par le CDR pour répandre son message raciste et génocidaire, diffuse sur les ondes de la radio rwandaise. Cette radio véhicule les idées d'une idéologie raciste, basée sur des mythes qui dépeignent les Tutsis comme une «race étrangère» dominatrice et esclavagiste. Elle prône plus ou moins ouvertement, l'extermination de masse pour éliminer la «menace Tutsi» (Hintjens 1999, 268). Grâce à l'utilisation d'un langage accessible à tous, une grande dose d'humour noir et une musique populaire, la RTMLC attire un auditoire de plus en plus grand, avide d'écouter les paroles meurtrières prônées par cette radio (Prunier 1995, 189). L'année 93 annonce ainsi un changement sur la scène politique rwandaise qui ne présage rien de bon pour la minorité Tutsi. Le président Habyarimana se trouve de plus en plus désespéré face à une communauté internationale qui pousse pour la mise en œuvre du traité d'Arusha, que Habyarimana ne veut nullement implémenter et un akazu qui cherche un rapprochement avec le CDR au pouvoir grandissant, au détriment du MRND.

Le meurtre du président Ndadaye au Burundi (Hutu) par un groupuscule de l'armée (à majorité Tutsi) va précipiter le déclenchement du génocide par le CDR et ses alliés (Lemarchand 1994, 585). Notons que l'histoire du Rwanda et

du Burundi a toujours été interdépendante (pour plus de détails voir Nemery 1995; Uvin 1999). Ainsi «[their] parallel- and at times common- past histories, their comparable social structure, their constant and almost obsessive mutual scrutiny, fated them to be natural mirrors of each other hopes, woes and transformations» (Prunier 1995, 198)¹⁰.

Notons que dès la fin de l'année 93, le CDR devient aussi puissant que le MRND. Dans ce contexte, convaincu que le sort réservé au président Ndadaye est un présage de ce que «l'ennemi Tutsi» réserve aux élites dirigeantes rwandaises, l'akazu, le CDR et ses alliés mettent en œuvre la phase opérationnelle du génocide (Prunier 1995, 198-206). L'assassinat de Président Ndadaye aura ainsi des conséquences dramatiques sur la tournure des événements au Rwanda et aura eu pour résultat d'«accentu[er] la détermination des radicaux, radicalis[er] les modérés et empir[er] le climat déjà empoisonné qui régnait dans le pays» (OUA 2000, 68). Fin 93 marque aussi le début de la prétendue mise en œuvre d'Arusha. Avec l'invasion du FPR et le meurtre de Ndadaye cette même année, le CDR est plus que jamais déterminé à faire échouer cet accord à n'importe quel prix. Dans ce sens, dès le début de l'année 94, le CDR organise une distribution massive d'armes aux milices extrémistes, accompagnée de violentes manifestations, plusieurs assassinats politiques et des massacres de Tutsis et de Hutus modérés (UNHCR 1994, 8-9). Le 6 avril 1994, l'avion de Habyarimana s'écrase après avoir été percuté par un missile.

¹⁰ Suite à un processus de démocratisation lancé au début des années 90 par le Président de l'époque (Pierre Buyoya) et des élections en juin 93, Melchior Ndadaye devient le premier président Hutu élu du Burundi. Quatre mois plus tard, il est assassiné par un groupuscule de Tutsis extrémistes, refusant toute concession du pouvoir aux Hutus (Uvin 1999, 261-263).

On ne sait pas avec certitude qui est responsable de la mort du président Habyarimana. Nous ne voulons pas ici rentrer dans un débat sur les responsables de l'assassinat. Néanmoins, il est important de préciser que le CDR et ses alliés avaient beaucoup à gagner dans la mort de Habyarimana. Premièrement, tel qu'expliqué précédemment, Habyarimana avait perdu tout le soutien des extrémistes. On pourrait même aller plus loin et dire que pour le CDR, Habyarimana est devenu dès la fin 93, un handicap, le dernier obstacle au contrôle total de la machine de l'Etat, instrument indispensable dans la réalisation d'un génocide. Plus important encore, les extrémistes avaient besoin d'un événement catalyseur pour convaincre l'ensemble de la société rwandaise de la nécessité absolue d'un génocide afin de contrer la menace représentée par l'ennemi Tutsi. Le meurtre de Habyarimana et sa responsabilité attribuée au FPR vont servir de catalyseur parfait au déclenchement du génocide par les extrémistes et à l'embrasement d'un pays tout entier (pour plus de détails sur la mort de Habyarimana voir Prunier 1995 213-229, Des Forges 1999).

Conclusion du chapitre 2

Pour rendre la réalité d'un génocide plus «acceptable», il serait plus facile de voir ce dernier comme un acte de folie, digne de personnes inhumaines dont la rationalité se serait peu à peu évaporée face à l'ampleur des horreurs qu'elles contemplaient. Pourtant il n'y avait rien d'irrationnel dans le génocide rwandais. Bien au contraire, le génocide était le reflet d'une politique soutenue, planifiée et exécutée par les élites Hutus et leurs agents contre un groupe cible (les Tutsis et

Hutus modérés), qui visait avec intention la destruction physique de ce groupe. Face à la très haute menace militaire et politique posée par la guerre civile dès 1991, munies d'une idéologie d'exclusion qui offrait une couverture morale nécessaire, les élites Hutus eurent recours au génocide. L'élimination de la population Tutsi et des Hutus modérés au sein du Rwanda était selon l'élite Hutu «le remède parfait pour éviter toute division du pouvoir». L'assassinat du président Habyarimana, dont les Tutsis ont été accusés, allait servir de déclencheur idéal pour manipuler la population Hutu et l'inciter à participer au génocide pour éliminer «le problème Tutsi» de manière rapide, efficace et complète.

Suite à 4 mois de violence organisée par l'entourage direct de Habyarimana, l'armée, l'interhamwe, la garde présidentielle et environ 10% de la population rwandaise seront les exécuteurs d'une politique génocidaire qui, en moins de 4 mois, a fait entre 800'000 et 1'000'000 de victimes. Les ordres viennent de Kigali, directement émis par les plus hautes autorités de l'Etat Rwandais. Mais grâce à une structure d'Etat profondément ancrée dans la société rwandaise, les ordres voyagent rapidement vers les préfectures, communes, secteurs et villages (Hintjens 1999, 271). La machine à tuer du régime de Habyarimana était particulièrement bien construite. Dès mi-93, les FAR et les forces de sécurité rwandaises organisent déjà des distributions massives d'armes et un entraînement intensif des milices (Prunier 1995, 184). Divisées en petite cellules, ces brigades de la mort seront particulièrement efficaces et rapides dans les massacres des Tutsi et des Hutus modérés

(Reyntjens 1996, 246-247). Les milices sont motivées et mobilisées par les messages racistes diffusés sur les ondes de la RTLMC qui appelle ouvertement à l'élimination physique des Tutsis et des Hutus modérés. Ils sont représentés comme des traîtres de la nation (*ibitso*) et des cafards (*inyenzi*) et les milices tuent avec ardeur toutes les victimes dont les noms et les emplacements sont dénoncés par le RTLMC (Hintjens 1999, 268). Des barrages routiers sont organisés à travers tout le pays pour éviter le déplacement et la fuite des victimes ciblées qui se retrouvent souvent massacrées à ces points de contrôle où les milices vérifient systématiquement toutes les identités (Reyntjens 1996, 247). Finalement, il faut souligner aussi le caractère intime et personnel du génocide rwandais. Les bourreaux aussi bien que les victimes se connaissaient, étaient souvent voisins, professeurs/élèves, médecins/patients, prêtres/paroissiens (Melson 2003, 333-335). Mais l'environnement de la guerre a mené une société qui avait un grand respect pour l'autorité, une culture d'obéissance profondément ancrée dans leur culture et surtout une idéologie d'exclusion et de haine à exécuter un acte principalement voulu par une très petite minorité complètement aveuglée par le pouvoir.

Dans le but de mettre fin au génocide et guidé par le désir de reprendre le pouvoir au Rwanda, le FPR tente avec succès d'envahir le pays une nouvelle fois au début du mois d'avril 1994. Vers la mi-juillet, il réussit à conquérir une majorité du pays et bat le FAR et les milices, mettant une fin définitive au génocide. Le FPR déclare ainsi un cessez-le-feu unilatéral et, le 18 juillet, décide de fonder un nouveau gouvernement.

CONCLUSION

Tout au long de ce mémoire, nous avons cherché à expliquer pourquoi et comment une guerre civile mène à un génocide et que la clef de cette relation se trouve dans le niveau de menace militaire et politique posé par une guerre. Après avoir développé un modèle de causalité dans le chapitre 1, nous avons appliqué notre modèle à une étude de cas sur le Rwanda dans le chapitre 2. Il est très difficile pour un chercheur de se critiquer objectivement, aussi nous laissons la liberté aux lecteurs de se faire leurs propres opinions. Nous aimerions toutefois faire quelques observations. Selon l'analyse développée dans ce mémoire, il paraît évident qu'il existe une relation causale entre guerre civile et génocide. Le chapitre 2 a certainement révélé l'importance de la menace militaire et politique posée par une guerre civile au pouvoir des élites, dans la décision de celles-ci, d'adopter une politique génocidaire. Comme nous le notons dans ce même chapitre, ce n'est certainement pas une coïncidence que le début de la planification du génocide au Rwanda corresponde au paroxysme de la menace militaire et politique posée par la guerre. L'analyse du Rwanda nous a aussi permis de comprendre et de conclure que ni la menace militaire, ni la menace politique, peuvent à elles toutes seules expliquer le recours au génocide par les élites. C'est véritablement la conjoncture entre ces deux menaces au pouvoir, qui conditionne et détermine le choix d'une telle politique par les élites.

Une analyse des variables utilisées pour évaluer le niveau de menace militaire et politique, nous permet également de faire quelques observations

intéressantes. Sur le plan de la menace militaire, la variable de l'intensité des combats semble être la plus pertinente pour évaluer le niveau de menace militaire posé par une guerre au pouvoir des élites et donc le risque de génocide. Au Rwanda, la période de planification du génocide correspond avec une intensité élevée des combats où plusieurs milliers de morts sont engendrés par les combats, la capacité coercitive des FAR s'affaiblit progressivement, le nombre de déplacés internes est en constante augmentation et le FPR fait une avancée territoriale considérable et se retrouve, en février 93, aux portes de la capitale.

La variable portant sur la durée de la guerre, nous laisse, quant à elle, plus perplexe. A noter, qu'au Rwanda, même si le génocide est déclenché 4 ans après le début de la guerre, la planification de la politique génocidaire se fait, seulement après 2 ans de combats, soit fin 92. Il est vrai que la menace militaire augmente au fur et à mesure que la guerre avance. Mais dans ce contexte, l'augmentation de la menace militaire est plutôt causée par une perception du déclin dans la probabilité de victoire des élites et une croissance dans les coûts de la guerre pour les FAR, face aux avancées du FPR. Nous soulignons plutôt que le niveau de menace militaire est conditionné par l'impact des indicateurs utilisés pour mesurer l'effet de la durée de la guerre sur le niveau de menace (probabilité de victoire/défaite, coûts de la guerre et le sort d'un leader), plutôt que l'impact de la variable elle-même. Dans ce sens, pour cette variable, l'explication de la menace réside dans ses indicateurs et non dans la variable elle-même.

Du côté de la menace politique, l'étude de cas nous permet de conclure que pour des élites, une des menaces politiques les plus importantes dans le contexte d'une guerre civile est une alliance entre les différents groupes d'opposition. Dans le cas du Rwanda, une alliance de convenance entre le FPR et les Hutus modérés augmente considérablement le poids politique du FPR, le poids militaire des Hutus modérés et est perçue par les élites comme un véritable coup de grâce et la justification nécessaire à l'élimination physique des Hutus modérés. Par contre, dans cette étude de cas, la variable de la nature des revendications de l'opposition n'a pas eu beaucoup d'impact sur le niveau de menace politique. Notons que les demandes du FPR, peu importe leur niveau de radicalisation, n'avaient que peu d'influence dans le sens où elles étaient toutes considérées comme illégitime par les élites au pouvoir. Le niveau de menace politique du FPR posé au pouvoir des élites résidait beaucoup plus dans leur organisation politique et militaire que dans leurs revendications.

Peut-être la conclusion la plus importante de notre étude de cas est l'importance d'Arusha dans la décision des élites d'organiser un génocide (conjoncture entre les variables de l'issue des affrontements militaires et de la relation entre les élites et l'opposition). Tout d'abord, le Rwanda nous met en garde du danger d'un accord qui avantage beaucoup plus un acteur que l'autre. A noter que la décision d'adopter une politique génocidaire par les élites a été motivée également par la perception que celles-ci avaient de vivre dans un Rwanda post-Arusha où le pouvoir des anciennes élites serait considérablement réduit. Pourtant est-ce qu'un accord plus égalitaire aurait prévenu le génocide ?

Dans ce cas, probablement non. Face au niveau élevé de menace militaire et politique posé par la guerre, les élites étaient, à notre avis, de toute façon déterminées à déclencher un génocide pour éliminer définitivement la menace à leur pouvoir. Pourtant, il est quand même intéressant de noter que bien qu'une solution diplomatique à un conflit reste certainement l'option à privilégier pour régler une guerre civile, elle comporte certains dangers. Il faut faire très attention aux termes de cet accord et à l'impact que celui-ci aura non seulement sur la fin de la guerre mais aussi sur le pays qu'il régira post-guerre civile.

L'étude de cas nous permet également de confirmer que d'autres facteurs, bien qu'ils soient tous conditionnés par l'environnement de la guerre, jouent aussi sur le risque de génocide. A noter tout d'abord, le rôle particulièrement important joué par l'idéologie des élites Hutus. Avec l'éclatement de la guerre civile, l'idéologie d'exclusion raciste développée par l'establishment Hutu pendant plus de 30 ans allait fournir la légitimation et la justification nécessaires pour le recours au génocide par les élites. A relever également l'importance de l'histoire du Rwanda pour comprendre pourquoi et comment la guerre civile a mené à un génocide. Dans ce contexte, pour reprendre l'idée de Robert Melson, il serait intéressant et à notre avis très révélateur d'analyser le rôle et l'impact de la révolution Hutu dans l'éclatement de la guerre civile et du génocide qui s'en suit.

Nous aimerions aussi revenir sur le rôle et l'impact joués par les éléments extrémistes dans l'adoption d'une politique génocidaire par les élites. Notre étude de cas a certainement mis en lumière l'importance de tels groupes. Dans le cas du Rwanda, la guerre civile a permis à ce type d'acteurs de prendre une place

très importante au sein du processus décisionnel et a eu pour conséquence une radicalisation d'élites déjà extrêmes (l'akazu) et un impact décisif sur les décisions prises par les élites. Notons qu'à la fin de la guerre civile, le vrai pouvoir se trouvait entre les mains de l'akazu, du CDR, et de leurs alliés extrémistes. Ce sont eux les vrais responsables du génocide. Tout cela ne permet pas de dire que Habyarimana n'a pas eu de rôle à jouer dans cette décision. Mais selon plusieurs observateurs internationaux, dès le début 1993, les rênes du pouvoir lui avaient échappé. Il se retrouvait isolé face à une situation dont il n'avait plus le contrôle.

Mais revenons à des observations sur notre modèle de causalité. Malgré certaines failles, il nous apporte une meilleure analyse et compréhension du phénomène étudié, à savoir, la relation causale entre guerre civile et génocide. A ce stade, la prochaine étape serait de voir si ce modèle de causalité pourrait être appliqué à d'autres cas où une guerre civile a mené à un génocide dans le but d'en faire un modèle généralisable nous permettant de développer une théorie qui explique le lien entre ces deux phénomènes. Finalement, nous soulignons que compte tenu de la complexité du phénomène du génocide, nous ne prétendons certainement pas que dans le cas où il y a eu un génocide suite à une guerre civile, cette dernière soit le seul facteur d'explication. Ce mémoire tente juste d'analyser une des causes principales d'un génocide.

Finalement, sur une note plus personnelle, j'aimerais dire que, pour moi, ce mémoire a souvent été une lutte entre mon devoir de chercheur qui me poussait à mettre mes émotions de côté pour une analyse objective et ma personne,

émue par la tragédie humaine qu'est le génocide. A-t-on le droit de prendre autant de recul ? Je réponds simplement que pendant tout ce travail jamais l'horreur du sujet que je traitais ne m'a quittée; je sais que je ne cherchais pas à comprendre un simple phénomène politique mais véritablement un acte qui a provoqué la mort de centaines de milliers de personnes dans des conditions les plus atroces. Bien que je ne prétende pas que mon travail équivaut à celui de Gérard Prunier, qui à mon avis, a écrit le livre le plus important et complet sur le génocide rwandais, je trouve un certain réconfort dans ses mots: «[...] understanding why they died is the best and most fitting memorial we can raise for the victims. Letting their deaths go unrecorded or distorted by propaganda, or misunderstood through simplified clichés, would in fact bring the last touch to the killers' work in completing the victims' dehumanization» (Prunier 1995, XII).

BIBLIOGRAPHIE

- Azam, Jean-Paul et Anke Hoeffler. 2002. «Violence against Civilians in Civil Wars: Looting or Terror?». *Journal of Peace Research* 39 (no 4): 461-485.
- Bartrop, Paul. 2002. «The Relationship between War and Genocide in the Twentieth Century: A Consideration». *Journal of Genocide Research* 4 (no 4): 519-532.
- Bélanger, André J. et Vincent Lemieux. 1996. *Introduction à l'analyse politique*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal
- Bueno de Mesquita, Bruce et Randolph M. Siverson. 1995. «War and the Survival of Political Leaders: A Comparative Study of Regime Types and Political Accountability». *American Political Science Review* 89 (décembre): 841-855.
- Center for International Studies. *Online Encyclopedia of Mass Violence*. En ligne. <http://www.massviolence.org/>
- Chalk, Frank et Kurt Jonassohn. 1990. *The History and Sociology of Genocide: Analyses and Case Studies*. New Haven: Yale University Press.
- Clapham, Christopher. 1998. « Rwanda: The Perils of Peacemaking ». *Journal of Peace Research* 35 (no 2): 193-210.
- Colaresi, Michael. 2004. « Aftershocks: Postwar Leadership Survival, Rivalry and Regime Dynamics ». *International Studies Quarterly* 48 (no 4): 713-727.
- DeRouen, Karl R. Jr. et David Sobek. 2004. «The dynamics of Civil War Duration and Outcome». *Journal of Peace Research* 41 (no 3): 303-320.
- Des Forges, Alison. 1995. «The ideology of Genocide». *Issue: A Journal of Opinion* 23 (no 2): 44-47.
- Des Forges, Alison. 1999. *Leave None to Tell the Story: Genocide in Rwanda*. Human Rights Watch Report. En ligne. <http://www.hrw.org/reports/1999/rwanda/>
- Downs, George W. et David M. Rocke. 1994. «Conflict, Agency and Gambling for Resurrection: The Principal-Agent Problem Goes to War». *American Journal of Political Science* 38 (mai): 362-380.
- Encyclopédie Britannica. 2006. En ligne. <http://www.britannica.com/>

- Fein, Helen. 1979. *Accounting for Genocide: National Responses and Jewish Victimization during the Holocaust*. New York: Free Press.
- Fein, Helen. 1990. «Genocide: A Sociological Perspective». *Current Sociology* 38 (printemps): 1-126.
- Fein, Helen. 1993. «Accounting for Genocide after 1945: Theories and some Findings». *International Journal on Group Rights* 1: 79-106.
- Fettweis, Christopher J. «War as a Catalyst: Moving World War II to the Center of Holocaust Scholarship ». *Journal of Genocide Research* 5 (juin): 225-236
- Gartner, Scott Sigmund et Patrick M. Reagan. 1996. «Threat and Repression: The Non-Linear Relationship between Government and Opposition Violence». *Journal of Peace Research* 33 (août): 273-387.
- Goemans, H.E. 2000. « Fighting for Survival. The Fate of Leaders and the Duration of War ». *Journal of conflict Resolution* 44 (octobre): 555-579.
- Gourevitch, Philip. 1998. *We Wish to Inform You That Tomorrow We Will be Killed With Our Families: Stories from Rwanda*. New York: Farrar, Straus and Giroux.
- Guichaoua, André. 1997. «Les antécédents de la crise politique de la crise rwandaise de 1994 ». *Rapport d'expertise à la demande du Tribunal pénal international des Nations Unies sur le Rwanda. Document 1*. Arusha, Tanzanie : Tribunal pénal international pour le Rwanda. En ligne. <http://www.grandslacs.net/html/tm/academfgp.html>
- Harff, Barbara et Ted Gurr. 1988. « Toward Empirical Theory of Genocides and Politicides: Identification and Measurement of Cases since 1945 ». *International Studies Quarterly* 32 (no 3): 359-371.
- Harff, Barbara et Ted Gurr. 1996. « Victims of the State: Genocides, Politicides and Group Repression». Dans Albert Jongman, dir., *Contemporary Genocides: Causes, Cases, Consequences*. Leiden: PLOOM et Université de Leiden.
- Harff, Barbara. 2003. « No Lessons Learned from the Holocaust? Assessing Risks of Genocide and Political Mass Murder since 1955 ». *American Political Science Review* 97 (février): 57-73
- Hartzell, Caroline, Matthew Hoddie et Donald Rothchild. 2001. « Stabilizing Peace after Civil War: An investigation of Some Key Variables ». *International Organization* 55 (hiver): 183-208.

- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 1948. *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*. En ligne. http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/p_genoci_fr.htm
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 1994. *La crise rwandaise: structures et déroulement*. Genève: Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- Hintjens, Helen M. 1999. « Explaining the 1994 genocide in Rwanda ». *The Journal of Modern Africa Studies* 37 (no 2): 241-286.
- International Relations and Security Network et Stockholm International Peace Research Institute. S.d. *Facts on International Relations and Security Trends*. En ligne. <http://first.sipri.org/>
- Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda. 1996. «Early Warnings and Conflict Management». Dans Howard Adelman et Astri Suhrke, dir., *Response to Conflict and Genocide: Lessons from the Rwandan Experience. Vol.2*. Copenhagen: Steering Committee of the Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda. En ligne. <http://www.reliefweb.int/library/nordic/book2/pb021.html>
- Jones, Bruce D. 1999. «Civil War, the Peace Process, and Genocide in Rwanda». Dans M. Taisier et Robert O. Matthews, dir., *Civil Wars in Africa: Roots and Resolution*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Jorgensen, Nina H.B. 2002. «The Definition of Genocide: Joining the Dots in Light of Recent Practice». *International Criminal Law Review* 1 (no 3-4): 285-313
- King, Charles. 1997. *Ending Civil Wars*. Londres: Adelphi Papers.
- Kirschke, Linda. 2000. «Informal Repression, Zero-sum Politics and Late Third Wave Transitions». *The Journal of Modern African Studies* 38 (no 3): 383-405.
- Krain, Matthew. 1997. «State-Sponsored Mass Murder. The Onset and Severity of Genocides and Politicides ». *Journal of Conflict Resolution* 41 (juin): 331-360.
- Kuper, Leo. 1981. *Genocide: It's Political Use in the Twentieth Century*. New Haven: Yale University Press.

- Kuperman, Alan J. 2004. «Provoking Genocide: A Revised History of the Rwandan Patriotic Front». *Journal of Genocide Research* 6 (mars): 61-84.
- Lemarchand, René. 1994. «Managing *Transition* Anarchies: Rwanda, Burundi, and South Africa in Comparative Perspective». *The Journal of Modern African Studies* 32 (décembre): 581-604.
- Lemarchand, René. 1995. «Rwanda: The Rationality of Genocide». *Issue: A Journal of Opinion* 23 (no 2): 8-11.
- Lemarchand, René. 1998. «Genocide in the Great Lakes: Which Genocide? Whose Genocide?». *African Studies Review* 41 (avril): 2-16.
- Licklider, Roy. 1995. «The Consequences of Negotiated Settlements in Civil Wars, 1945-1993 ». *American Political Science Review* 89 (septembre): 681-690.
- Mansfield, Edward D et Jack Snyder. 1995. « Democratization and War ». *Foreign Affairs* 74 (mai-juin): 79-97.
- Markusen, Eric. 1996. «Genocide and Warfare». Dans Charles B. Strozier et Michael Flynn, dir., *Genocide, War and Human Survival*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers.
- Mason, David T et Patrick J. Fett. 1996. «How Civil wars Ends. A Rational Choice Approach». *Journal of Conflict Resolution* 40 (décembre): 546-548.
- Melson, Robert. 1992. *Revolution and Genocide. On the Origins of the Armenian Genocide and the Holocaust*. Chicago: The University of Chicago press.
- Melson, Robert. 2003. « Modern genocide in Rwanda. Ideology, Revolution, War, and Mass Murder in an African State ». Dans Robert Gellately et Ben Kiernan, dir., *The Specter of Genocide: Mass Murder in Historical Perspective*. Cambridge, GB: Cambridge University Press.
- Mission d'information sur le Rwanda. *Rapport : Mission d'information sur le Rwanda*. Paris : Assemblée nationale. En ligne. <http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp>
- Nemery, Benoit. 1995. «Rwanda et Burundi: enchevêtrement des conflits ». *La Revue Nouvelle* 101 (no 5): 36-48.

- Organisation de l'Unité Africaine. 2000. *Rapport sur le génocide au Rwanda*. Addis-Abeba, Éthiopie : Organisation de l'Unité Africaine. En ligne. http://www.africa-union.org/Official_documents/Reports/OUA-Rapport%20sur%20le%20genocide%20au%20Rwanda.pdf
- Prunier, Gérard. 1993. « Éléments pour une histoire du Front patriote rwandais ». *Politique Africaine* 51 (octobre): 121-138.
- Prunier, Gérard. 1995. *The Rwanda Crisis. History of a Genocide*. New York: Columbia University Press.
- Reed, W. Cyrus. 1996. « Exile, Reform, and the Rise of the Rwandan Patriotic Front ». *The Journal of Modern African Studies* 34 (septembre): 479-501.
- Rummel, R. J. 1995. « Democracy, Power, Genocide and Mass Murder ». *Journal of Conflict Resolution* 39 (mars): 3-26.
- Reyntjens, Filip. 1996. « Rwanda: Genocide and Beyond ». *Journal of Refugee Studies* 9 (no 3): 240-251.
- Schmid A. P. et Jongman A. J. 1997. « Violent Conflicts and Human Rights Violations in the mid-1990s ». *Terrorism and Political Violence* 9 (hiver): 166-192.
- Shaw, Martin. 2003. *War and genocide: Organized Killing in Modern Society*. Cambridge, GB: Polity Press.
- Stedman, Stephen John. 1997. « Spoiler Problems in Peace Processes ». *International Security* 22 (automne): 5-53.
- Strauss, Scott. 2001. « Contested Meanings and Conflicting Imperatives: A Conceptual Analysis of Genocide ». *Journal of Genocide Research* 3 (no 3): 349-375.
- Uppsala University. S.d. *Uppsala Conflict Database*. Uppsala, Suède: Uppsala Conflict Data Program. En ligne <http://www.pcr.uu.se/database/index.php>.
- Uvin, Peter. 1997. « Prejudice, Crisis and genocide in Rwanda ». *African Studies Review* 40 (septembre): 91-115.
- Uvin, Peter. 1999. « Ethnicity and Power in Burundi and Rwanda: Different Paths to Mass violence ». *Comparative Politics* 31 (avril): 253-271.
- Valentino, Benjamin. 2000. « Final solutions: The Causes of Mass Killing and Genocide ». *Security Studies* 9 (printemps): 1-59.

Valentino, Benjamin, Paul Huth et Dylan Balch-Lindsay. 2004. « Draining the Sea: Mass Killing and Guerrilla Warfare ». *International Organization* 58 (printemps): 375-407.

Walter, Barbara. 1997. «The Critical Barrier to Civil War Settlement» *International Organization* 51 (été): 335-364.